

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union Discipline Travail

MINISTERE DU LOGEMENT DU CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

HABITAT II
RAPPORT NATIONAL DE COTE D'IVOIRE

**CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ETABLISSEMENTS
HUMAINS**

Istanbul juin 1996

MARS 1996

introduction: idées forces du rapport national

L'urbanisation est un fait marquant de la transformation de la géographie, de l'économie, de la société et de la politique du développement de la Côte d'Ivoire au cours de ces trente dernières années. Des villes peu connues au sein d'une société majoritairement rurale, (80% de ruraux en 1960), la société et le gouvernement ivoiriens ont appris à connaître les centres urbains, et à intégrer la tendance lourde de l'urbanisation consacrée par 45% d'urbains en 1995 au projet de société ivoirienne.

Bien qu'étant un pays dont l'économie est orientée et fondée sur l'agriculture, la maîtrise du fait urbain est demeurée une exceptionnelle préoccupation constante de l'État. Les changements de politiques économique et sociale de la ville exigés par la célérité des taux de croissance urbaine de l'ordre de 7% l'an sur trente ans, dans un contexte d'un des croûts démographiques les plus élevés au monde (3,8% an) et de migration, n'ont pas été tous perçus à temps; mais l'action de planification de l'économie et d'aménagement du territoire s'est toujours résolument attachée à corriger les décalages, à limiter les effets pervers tant craints de l'urbanisation. Ces efforts de suivi et d'adaptation de la politique urbaine ivoirienne au mouvement réel de la société et au jeu de répartition des populations de l'espace national dans une armature urbaine somme toute équilibrée, ont permis une forte expression des ressources des villes dans le développement de l'économie et de la société.

Ce rapport est le lieu du bilan l'urbanisation ivoirienne, de la politique de la ville et de ses effets sur le développement d'une société devenue majoritairement urbaine. Il présente également l'analyse et les grandes options du gouvernement quant à la place de essentielle de la ville dans la croissance économique et aux stratégies de développement qui lui seront appliquées dans les cinq années à venir et au delà.

Dans l'ensemble, le bilan de l'urbanisation est largement positif en Côte d'Ivoire. L'adroite combinaison du développement de l'agriculture à une urbanisation naissante, appuyée par des taux de croissance économiques de 7% de 1960 à 1980, ont favorisé l'édification d'un réseau de villes hiérarchisées qui s'est comporté en facteur amplificateur durable des jeux territoriaux de production et en facteur d'internalisation de la croissance démographique. L'impact désastreux de la crise économique et de l'Ajustement Structurel (1980 1993) bien qu'ayant fortement altéré le niveau de vie des populations urbaines et ralenti la croissance économique n'a pas atteint le potentiel du développement de l'économie national désormais constitué par les villes qui ont pu amortir la rigueur de la récession grâce aux ressources du réseau hérité de la période faste, aux capacités d'adaptation des populations dans le secteur informel et aux politiques fortes et très pragmatiques de gestion urbaine de l'État.

La phase de croissance qui commence après la dévaluation est marquée par les éléments suivant:

- 1- l'émergence d'une société civile ivoirienne devenue majoritairement urbaine dont l'État tient compte dans la redéfinition de son projet de société ivoirienne,
- la redéfinition d'une politique forte de gestion urbaine reposant sur la décentralisation et
- la définition d'une politique d'aménagement du territoire reposant sur les régions dont les moteurs seront essentiellement les centres urbains redynamisés.

Des ajustements techniques et institutionnels importants quoique encore faibles ont commencé en 1980 et ont été poursuivis en 1990 pour redonner au secteur privé son rôle dans la promotion d'appareil économiques urbains valorisant toutes les ressources locales et regionales. La tâche de l'État consistera principalement dans les années à venir à poursuivre et formaliser ces efforts autour d'une politique de la ville à deux volets complémentaires. 1/ de promotion économique urbaine et de développement municipal; 2/ d'appui au développement régional.

L'ensemble de ces objectifs ne dépassent pas les capacités de réponse du Gouvernement ivoirien et de la Société Civile, dans un contexte où les concours de l'extérieur viendraient fortement appuyer les plans d'actions résolument engagés de l'État.

processus de préparation du rapport national

Le présent Rapport National a été élaboré dans le cadre de la Conférence Mondiale des Nations Unies sur les Établissements humains (HABITAT II) qui aura lieu du 3 au 14 Juin 1996 à Istanbul en Turquie. Il a été à plusieurs reprises, l'objet de discussions et de modification du Comité National Habitat II créée par arrêté ministériel N° 0140 du 13 février 1995.

Il est le résultat d'un long processus de réflexion et de concertation élargie à l'ensemble des institutions, et plus particulièrement de tous les acteurs impliqués dans les différents aspects de la vie des établissements urbains ivoiriens.

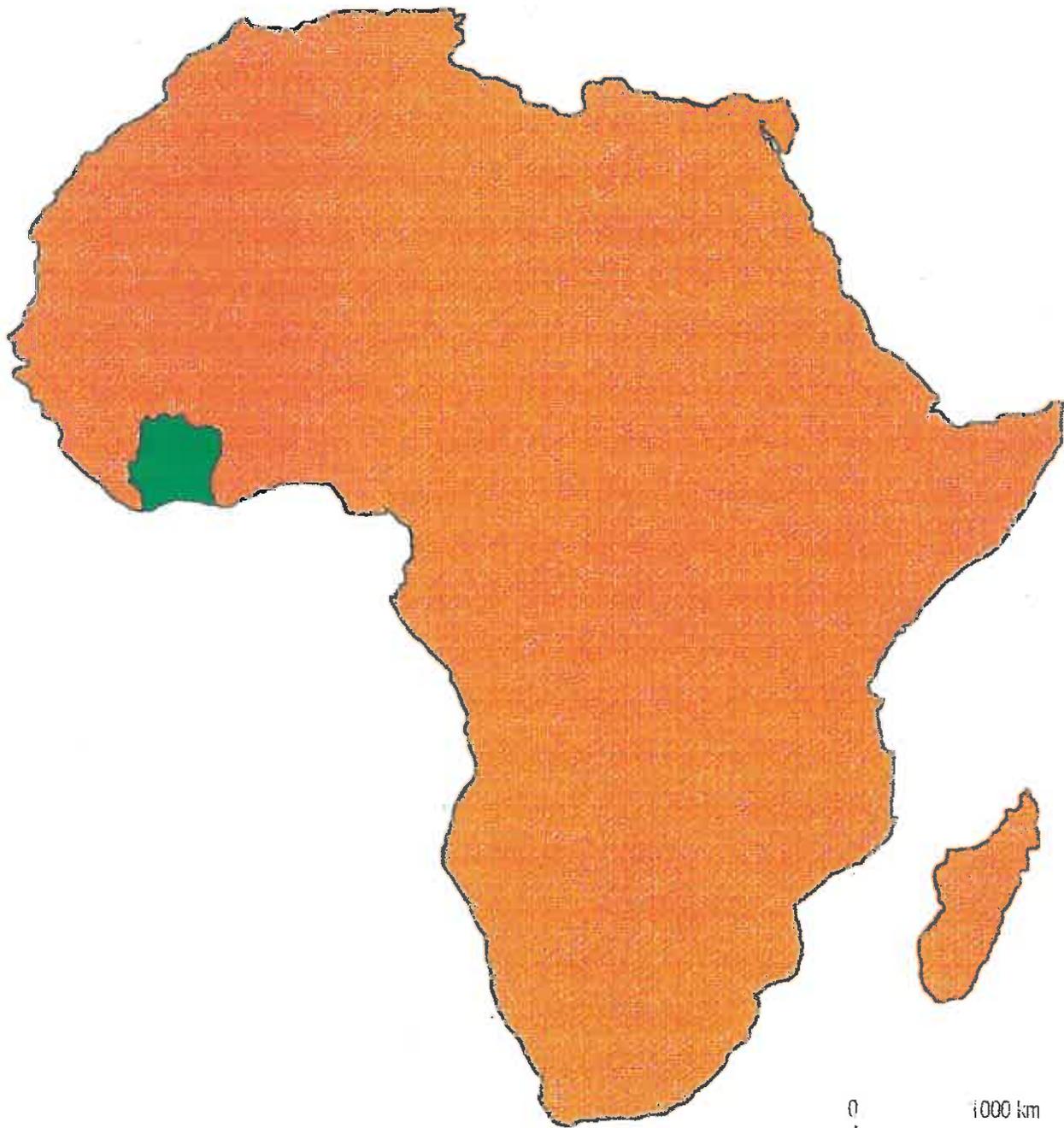
La Côte d'Ivoire n'a pas cependant attendu l'avènement du Comité National pour la préparation de la conférence, pour réfléchir sur ses villes. L'analyse de l'urbanisation, du développement urbain dans ses rapports avec la ville elle-même et avec l'aménagement du territoire constitue une réflexion permanente de l'ensemble des institutions de l'État. Des structures spécialisées, Ministère du plan (entre 1960-1990) et Primature (à partir de 1990) assurent la centralisation d'une abondante documentation urbaine et l'élaboration de la politique de la ville dans le cadre de la planification de l'économie nationale. Des réflexions critiques en terme d'inventaires, de bilans et de perspectives sur le développement et la place de l'urbanisation dans la société ivoirienne, ont régulièrement été accompagnées de politiques urbaines nationales au cours de ces trente dernières années.

Après les années de crise qui ont freiné pendant 14 ans le cours de la planification quinquennale du développement et de l'aménagement du territoire, instrument de profondes réflexions sur la ville, il faut situer le début de l'examen de la politique urbaine ivoirienne avec la Revue du Secteur Urbain en 1990 destinée à faire le bilan des années de récession économique pour penser une politique de développement urbain adaptée aux nouveaux contextes social et économique national.

Cette réflexion a conduit à la formation du Groupe Consultatif ivoirien dans l'optique de refondre l'ensemble des données sur l'urbanisation ivoirienne dans un corps de politique développement. Le résultat de ces concertations a abouti à la formulation et l'adoption par le Gouvernement en 1994 d'une stratégie du développement urbain de la Côte d'Ivoire pour les années 1995 - 2000 et au delà.

Après la dévaluation intervenue en 1993 et avec la reprise de la croissance, le gouvernement ivoirien a manifesté la volonté de reprendre la planification stratégique du développement et l'option d'une croissance forte. dont l'urbanisation actuelle centrée sur la démocratisation de la vie publique la décentralisation et la privatisation entendue au sens du développement de toutes les ressources humaines locales est une des composantes. Ces processus ont entraîné une large concertation de tous les acteurs institutionnels des opérateurs économiques des populations et des bailleurs de fonds qui renforcent tout le travail préparatoire de la Conférence d'Istanbul et donnent au contenu du plan d'action national pour l'urbain toutes les chances de son internalisation.

LA CÔTE D'IVOIRE EN AFRIQUE



PREMIERE PARTIE

LE PASSAGE D'UNE ECONOMIE RURALE AUX VILLES DEVENUES RELAIS DU DEVELOPPEMENT

Le fait nouveau en Côte d'Ivoire, au cours de ces trente dernières années, est l'émergence dans un contexte économique dominé par l'agriculture d'une urbanisation extrêmement forte.

La Côte d'Ivoire comme la plupart des pays de la zone Afrique de l'ouest est constituée dans les années 1960 par des populations majoritairement rurales. Les centres urbains dont l'essentiel a été hérité de la colonisation française représentaient seulement quelques points d'encrage de l'administration et du commerce moderne établis autour d'une économie de plantation naissante. Deux facteurs contribuent à modifier fondamentalement la société la physionomie et l'organisation du territoire ivoirien: une urbanisation extrêmement forte et un important développement de l'agriculture.

*section I***LES VILLES DEVENUES L'OSSATURE DE L'ORGANISATION DE
L'ESPACE NATIONAL****I. 1. une urbanisation très forte dans un contexte de croissance
démographique forte**

De tous les pays de la sous région de l'Afrique de l'ouest, la Côte d'Ivoire connaît le taux le plus élevé de croissance urbaine. Le processus d'urbanisation est une tendance lourde des modifications de la composition de la démographie ivoirienne. En trente ans de 1960 à 1990, le taux d'urbanisation du pays est passé de 20% à 44% soit le résultat d'une formidable accélération du processus d'urbanisation qui est allé trois fois plus vite que le croît démographique évalué à 3,8% en 1990.

En effet sur la période, des taux variables mais toujours soutenus de croissance urbaine sont enregistrés: 9,8% entre 1965 et 1975, 5,6% et entre 1975 et 1988, soit une moyenne annuelle nationale de 7%.

Cette réalité s'exprime par la multiplication du nombre de noyaux urbains. En 1940 le patrimoine urbain ivoirien comptait 7 villes et 25 en 1960. A la fin de la décennie 1980 le semis urbain s'est prodigieusement étoffé avec l'apparition sur le territoire de 181 villes de plus de 5000 habitants.

EVOLUTION DU SEMIS URBAIN : 1965 - 1990



Les villes en 1965

Les villes en 1990



Deux faits des plus importants des processus démographiques rentrent en ligne de compte dans l'urbanisation ivoirienne: la croissance démographique et les mouvements de populations. L'allure du croît démographique naturel évalué à 3,8% dont toutes les statistiques s'accordent à reconnaître comme un des taux les plus élevés au monde, se conjugue avec la formation sur le sol ivoirien d'un des plus importants bassins de réception de migrations sous régionales avec l'accueil de 5 millions d'étrangers dont un million dans la métropole. Ces éléments donnent l'ampleur des effectifs de populations pris dans le jeu du processus d'urbanisation. Alors que la densité moyenne rurale du pays n'a évolué que de peu passant de 25 h/km² 38, le nombre d'urbains est passé de 800.000 en 1960 à 4,5 millions en 1995 soit une multiplication par 8,6. Aux perspectives de l'incertitude de la maîtrise d'une démographie nationale galopante se sont précisées pour la Côte d'Ivoire en moins de deux décennies, celles d'avoir à faire face à une forte urbanisation dans un contexte économique dominé par l'agriculture.

évolution de la population urbaine de 1960 à 1995

| population | | 1960 | 1988 | 1995 |
|------------|--------------|----------|----------------|-----------------|
| urbaine | effectif | 800.000 | 4 5.000.000 | 4,500.000 |
| | % pop totale | 20 | 50 | 45 |
| rurale | effectif | 3.200000 | 5.000.000 | 6,5.000.00 0 |
| | % pop totale | 80 | 50 | 45 |
| pop totale | effectif | 4000.000 | 10.000.000 | 14.000.000 |

source DCGTx

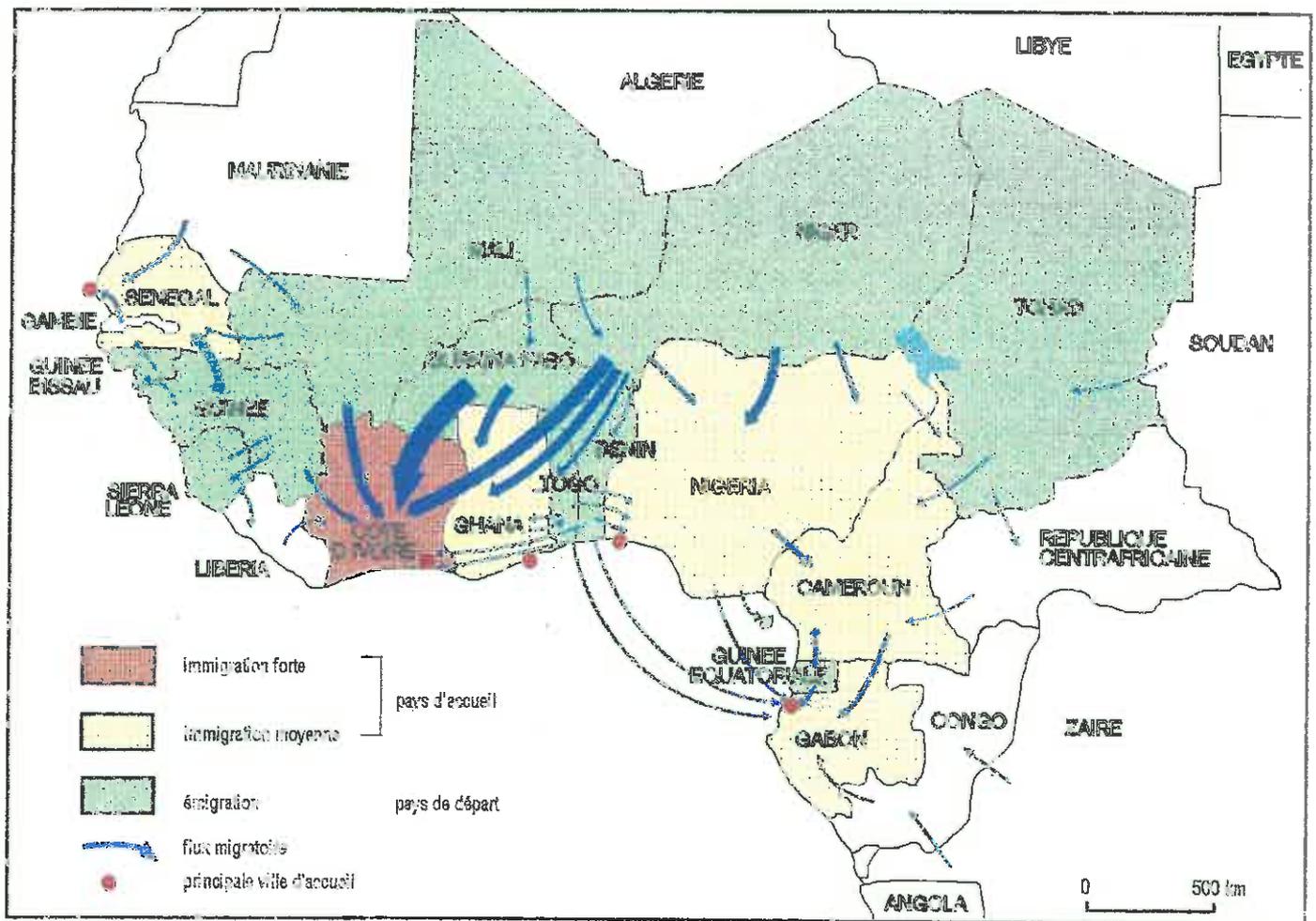
proportion de migrants non ivoiriens africains dans la démographie

A Abidjan, en 1978 les migrants africains représentaient 38% des effectifs d'africains

| pays d'origine | effectif |
|------------------------|-----------|
| Côte d'Ivoire | 560.659 |
| Liberia | 377 |
| Guinée | 20.827 |
| Mali | 83.507 |
| Burkina Faso (HV) | 157.188 |
| Ghana | 16.293 |
| Togo | 8.648 |
| Bénin | 13.137 |
| Niger | 13.156 |
| Nigeria | 24.291 |
| Sénégal | 13.156 |
| autres Afrique ouest | 2.386 |
| total autres africains | 356386 |
| Total pop africaines | 917.045 |
| total pop de la ville | 1.200.000 |

source Direction de la Statistique 1978

LA CÔTE D'IVOIRE DANS LE BASSIN MIGRATOIRE OUEST-AFRICAIN



Institut de Géographie Tropicale
Cellule Urbaine

I.2. l'émergence d'une solide armature urbaine par des processus spécifiques de structuration de l'espace national

La croissance urbaine ivoirienne est modulée par des jeux originaux et complexes de structuration de l'espace national ayant induit une répartition uniforme de la distribution régionale des villes. La distribution spatiale de la croissance urbaine commandée par des processus de répartition volontaires, car commandés par la planification s'est faite en un éventail de tailles de villes constituant les points forts du maillage du territoire national.

I. 2. 1 une forte présence d'Abidjan métropole nationale et sous régionale de 2 millions d'habitants

L'urbanisation ivoirienne est caractérisée par la croissance extrêmement forte de la ville d'Abidjan, la métropole nationale. Cette caractéristique dérive de la loi du développement des villes côtières choisies pour être port maritime, principal centre politique et économique des territoires nationaux dans toute les pays côtiers de l'Afrique de l'ouest.

En raison de la concentration des activités économiques et de l'effort de modernisation dans la ville ses paramètres de croissance urbaine ont été les plus élevés dans le pays. La ville d'Abidjan connaît les taux de croissance les plus forts de l'État. 180.000 habitants en 1960 et 2,3 millions d'habitants en 1990 illustrent un taux de croissance urbaine de l'ordre de 9% en moyenne annuelle quand le taux moyen de croissance urbaine nationale est de 5,6% et que le croît démographique national est de 3,8%. La ville d'Abidjan représente successivement 21%, 32% et 51% de la population urbaine en 1912, 1960 et 1987., Cette proportion par rapport à la population totale est de 7% en 1963 et 21% en 1987.

La caractéristique essentielle de cette croissance est de faire de la ville d'Abidjan non seulement la seule métropole ivoirienne mais aussi la principale ville des pays d'Afrique francophone de la sous région et la seconde ville après Lagos de toute l'Afrique de l'ouest. Le fait métropolitain d'Abidjan pèse de tout son poids sur l'économie et la société nationale et sous régionale.

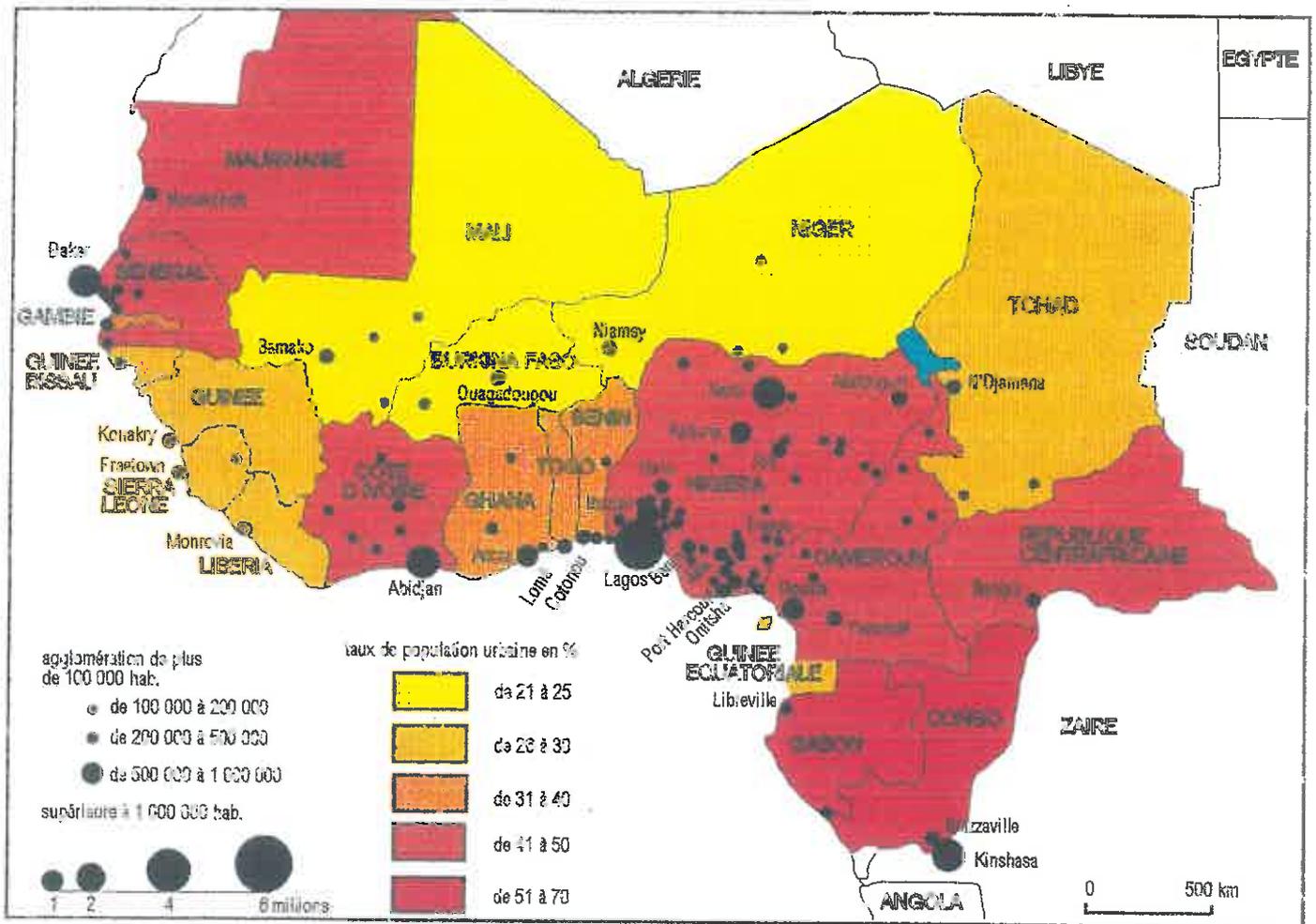
Les perspectives de 3 millions d'urbains dans la métropole ivoirienne à l'horizon 2005 ressorties aux tendances lourdes du croît démographique urbain ivoirien renforcent la présence d'Abidjan en tant que lieu et facteur de concentration de la population.

croissance de la population métropolitaine

| années | population | taux moyen d'accroissement | % de la pop totale | % de la pop urbaine |
|--------|------------|----------------------------|--------------------|---------------------|
| 1920 | 5370 | 12,0 | 0,3 | 21 |
| 1960 | 180000 | 9,3 | | 32 |
| 1963 | 254000 | | 7 | 33 |
| 1970 | 550000 | 11,6 | 10 | 38 |
| 1975 | 951000 | 10,1 | 14 | 44 |
| 1978 | 1269000 | | 17 | 46 |
| 1987 | 1800000 | 10,6 | 21 | 51 |
| 1988 | 2100000 | 4,5 | 22 | |
| 1995 | 2400000 | 5,5 | 25 | |

source: Direction de la Statistique

ABIDJAN DANS LE RESEAU DES METROPOLES OUEST-AFRICAINES



Institut de Géographie Tropicale
Cellule Urbaine

1.2.2 L'émergence d'un réseau de pôles régionaux de 70000 à 300000 habitants

Malgré la forte présence de la ville d'Abidjan, l'urbanisation ivoirienne se caractérise par la naissance de nombreuses villes intérieures dont l'émergence de centres urbains capables de jouer une fonction régionale soit par leur taille soit par leur position. Bien que nettement en dessous de la taille de la métropole, ces villes ont atteint des seuils de populations compris entre 70 mille et 300 mille habitants en mesure d'entraîner des dynamismes économiques régionaux. 8 centres urbains de ce type constituent des points d'encrage des dynamismes sociaux et économiques territoriaux. Ce sont dans l'ordre du facteur démographique: 1/ Bouaké, 2/ Daloa, 3/ Korhogo, 4/ Yamoussoukro, 5/ Man, 6/ Gagnoa, 7/ San Pedro, 8/ Abengourou. Les villes d' Odienné et Bondoukou jouent par leur localisation .

villes ayant acquis statut de pôle régional en trente ans

| villes régionales | effectifs de population en 1990 |
|-------------------|---------------------------------|
| Bouaké | 333000 |
| Daloa | 122933 |
| Korhogo | 109655 |
| Yamoussoukro | 110013 |
| Man | 90356 |
| Gagnoa | 85094 |
| San pedro | 70600 |
| Abengourou | 58974 |
| Bondoukou | 33051 |
| Odienné | 28266 |

source DCGTx 1994

1.2.3 un semis dense de 169 villes secondaires venues en renfort de la t rame urbaine

une des originalités de l'urbanisation ivoirienne est l'émergence dans le temps, d'un fort effectif de villes secondaires dans l'environnement régionale des centres urbains de plus de 70.000 habitants . Les villes de 50.000 à 25000 habitants sont passées de 3 en 1960 à 18 en 1990. Au cours de la même période, les villes de 25.000 à 5000 habitants ont connu une progression importante de 14 à 134.

Evolution de la distribution des rangs de villes entre 1960 et 1990

| tailles en habitants | effectifs en 1960 | effectifs en 1990 |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| ville/ 2 millions d'habitants | 0 | 1 |
| villes de 50.000 à 300.000 | 1 | 11 |
| villes de 50.000 à 25.000 | 3 | 18 |
| villes de 25000 à 10.000 | 14 | 34 |
| villes de 10.000 à 5.000 | 22 | 65 |
| villes de 4.000 5.000 | 14 | 50 |
| total centre urbains | 54 | 179 |

source DCGTx 1994

Bien que le maillage territorial des centres urbains soit très dense et qu'il réalise des tailles variées et équilibrées, certaines zones notamment le Sud ouest et le Nord Est présentent de forts déficits d'urbanisation. Le comportement de ces zones a été inégal au cours de ces trente dernières années. Des villes nouvelles grâce à l'action de correction des disparités régionales commencent à faire émerger de son grand retard la zone du Sud ouest. Le déficit le plus remarquable demeure la formation de centres urbains secondaires dans la région du Nord est restée marquée par un immobilisme urbain dont sont particulièrement conscients les autorités ivoiriennes.

Hormis ces deux zones d'ombre au demeurant de faible importance, l'urbanisation ivoirienne se caractérise par une distribution des centres urbains répondant au mieux à l'équilibre exigé d'un réseau de villes hiérarchisées dans un territoire. La position dominante d'Abidjan n'altère pas la qualité de la distribution des villes secondaires selon une alternance convenable du rang et de la fonction sur les neuf dixième du territoire national. Cette structure fait de la croissance urbaine l'un des plus grands atouts pour le développement.

I.3. la construction d'un système de transport routier consolide l'émergence d'un réseau de villes ivoiriennes

I.3.1 l'évolution accélérée de l'infrastructure routière

L'héritage coloniale avait doté le pays en une ligne de chemin de fer du nord au sud sur 900 km insuffisant pour les besoins du transport. Le territoire ivoirien n'était accessible que par quelques routes de mauvaise viabilité et de nombreuses pistes régulièrement endommagées par les intempéries. Il fallait à un transport de passagers 26 heures pour parcourir la distance Abidjan Odienné et 34 heures à un transport de marchandises.

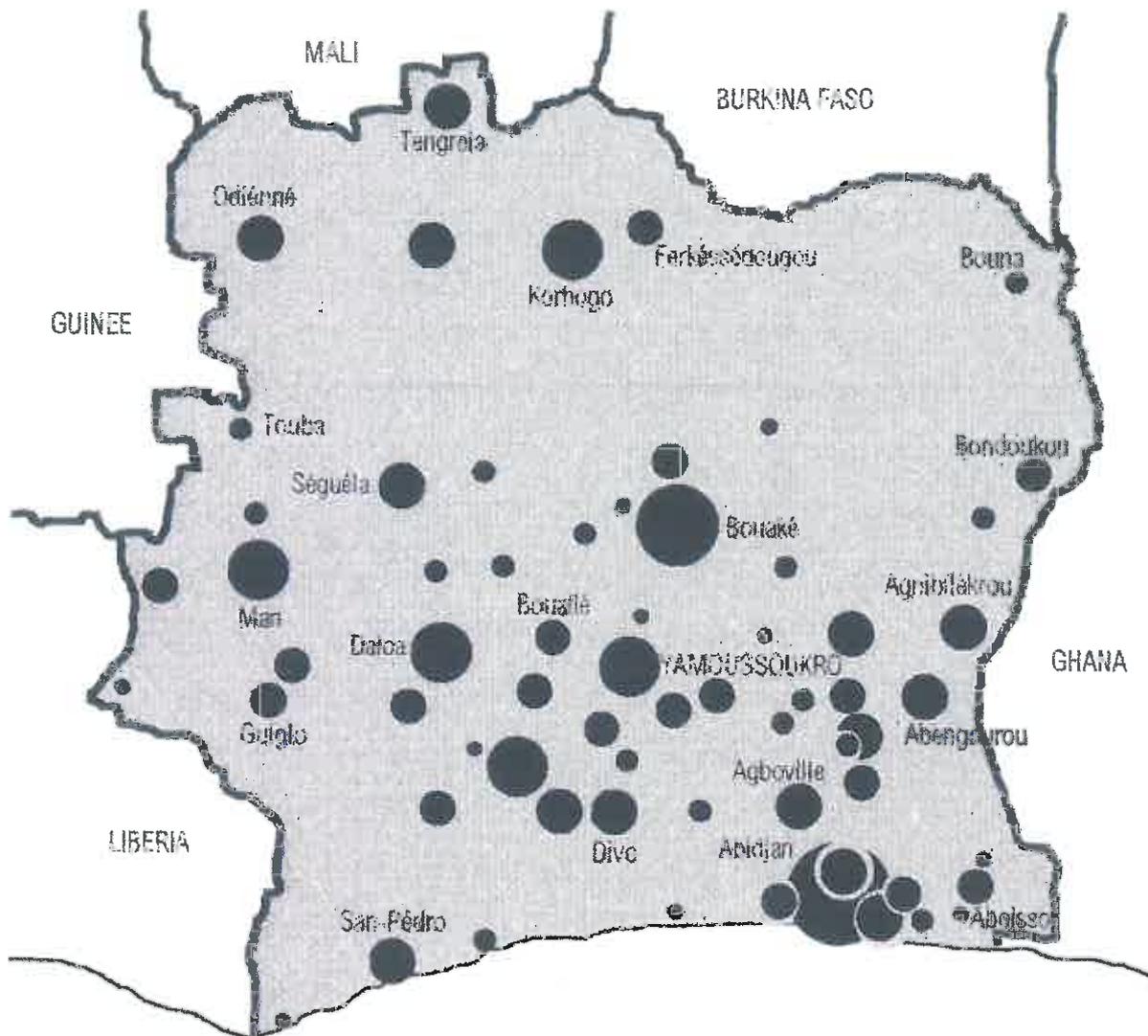
A partir de 1960, débute la modernisation des infrastructures des transports routiers sur différents registres tous complémentaires dans la formation d'un réseau national de transport. Le désenclavement des zones rurales par la construction de ponts en béton en remplacement des ouvrages en bois facteur de rupture de charge, l'ouverture et l'entretien régulier des pistes de liaison ville campagne, l'entretien et le renforcement des pistes rurales de collecte des produits agricoles dans les terroirs villageois permet de disposer sur 54000 km du plus vaste réseau routier dans la sous région

Les changements les plus importants sont marqués par la création de routes bitumées de très bonne viabilité. En 1950 la Côte d'Ivoire ne comptait que 530 km de voie bitumées couvrant les besoins en transport rapide de seulement le neuf dixième du territoire. En 1970 le réseau de routes revêtues est porté à 1070 kilomètres qui assurent la bonne desserte du quart du territoire national. En 1994 pratiquement tous les points essentiels de l'espace national sont accessibles par la construction d'un réseau routier qui totalise 5000 km.

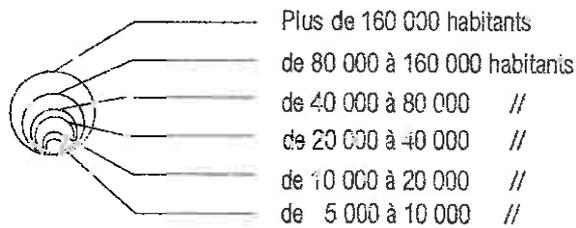
I.3.2 la connexion entre l'urbanisation et le réseau routier par la naissance d'un système efficace de transport inter urbain

Il s'est développé autour des villes et du réseau routier un important système de transport inter urbain dont les performances se sont améliorées considérablement au cours de ces trente dernières années. Un nouveau secteur de

LE RESEAU URBAIN IVOIRIEN



0 100 km



l'économie nationale est née de l'ajustement de multitudes de petites entreprises artisanales de transport à l'exploitation des possibilités offertes par le réseau urbain et routier.

La qualité de l'armature urbaine et routière permet en Côte d'Ivoire d'opérer une véritable révolution des transports de personnes et de biens à partir de 1980. Un mouvement de remplacement des voitures à faible capacité par des autobus gérés par des entreprises modernes sur tout le réseau inter urbain et l'appui de l'État à ces initiatives privées populaires améliore considérablement la productivité du réseau urbain. Ces changements peuvent être considérés comme un cas de meilleures pratiques de gestion des rapports de la ville au développement.

les systèmes de transport par cars rapides

cas de meilleure pratique de transport

Le système de transport par cars rapide est une des plus importantes innovations en Côte d'Ivoire dans la gestion du réseau urbain. Il est le résultat d'une combinaison heureuse de plusieurs facteurs:

- la formation de villes secondaires ayant rapidement acquis un poids démographique important au point d'en faire des centres économiques viables et les foyers de régions rurales.
- la constitution dans les régions urbaines d'une économie rurale à fort potentiel de création de la valeur,
- une politique hardie de création d'infrastructures routières bitumées dans tout le pays; l'idée première du gouvernement ayant été que la route devait précéder le développement a conduit à la multiplication des routes dans des régions quand même le trafic des calculs de faisabilité ne le justifiait pas.
- l'accessibilité par l'ajustement technologique, grâce la création sur place, par des entreprises nationales, d'autobus de 60 places rapides et sûrs à des prix de vente acceptables et les facilités de prêts bancaires aux transporteurs pour l'acquisition des véhicules.

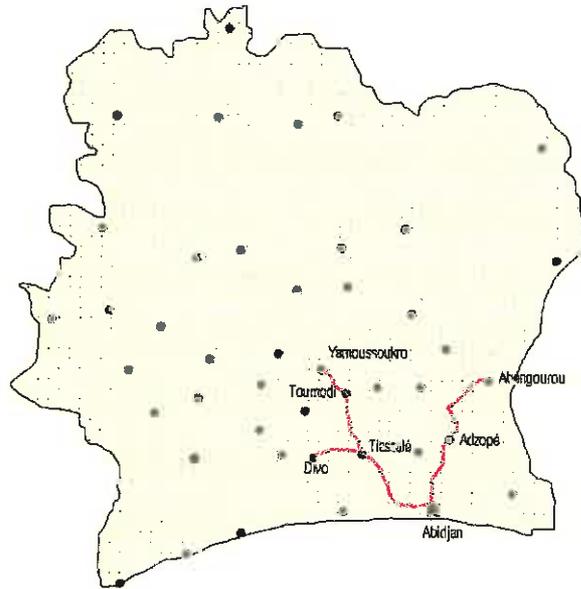
Ces conditions révolutionnent le système de transport ancien et peu fonctionnel. En effet les véhicules en circulation sont des voitures de faible capacité (8 places). Leur amortissement difficile les rend peu rentables pour le transporteur et pour le passager qui paie cher son titre de déplacement. Les conditions de transport sont également inconfortables sur de longues distances inter urbaines, les risques d'accidents très élevés à la fois dommageables pour les assurances et pour les vies humaines.

Les nouveaux facteurs sus - cités vont permettre à quelques entrepreneurs d'innover en remplaçant les voitures poussives par des cars neufs gros porteurs et plus confortables sur des lignes inter urbaines bitumées. Leurs initiatives font rapidement tâche d'huile concourant au remplacement de tout le parc de voitures des liaisons inter urbaines du pays par des autobus. Ces mutations ont produit des effets positifs considérables:

- la transformation de micro entreprises familiales ou individuelles en coopératives ou en sociétés anonymes qui induit l'apprentissage de modes de gestion modernes,
- la réduction des coûts de fonctionnement qui s'accompagne de la baisse du titre de transport parfois de deux tiers des prix pratiqués et,
- la réduction du temps de transport par des lignes directes à grande vitesse, une plus grande fluidité du trafic,

Toutes ces transformations incitent les populations à voyager, favorisent l'accélération et l'augmentation des flux, densifient les circuits commerciaux et apparaissent comme la meilleure forme de valorisation du réseau urbain, de la croissance démographique et des investissements routiers.

EVOLUTION DU RESEAU ROUTIER BITUME : 1960 - 1994



1960
530 kilomètres



1994
5 000 kilomètres

INFRASTRUCTURES ROUTIERES PROJETEES 1996 - 2000



-  Autoroute
-  Routes bitumées existantes
-  Bitumage en cours d'exécution
-  Routes dont les études sont en cours de réalisation
-  Routes dont les études sont à réaliser entre 1997 - 2000

Institut de Géographie Tropicale
Cellule Urbaine

I.4 les centres urbains facteurs d'amélioration de la productivité globale de l'appareil national de production

I.4.1. la ville ivoirienne est un des principaux facteurs des dynamismes agricoles et de création d'un marché intérieur

Les relations fonctionnelles résultant de l'intégration des données du transport, du réseau national des villes et de la production rurale adroitement ajustée par l'effort de planification stratégique de l'aménagement du territoire permettent à la Côte d'Ivoire de valoriser les ressources potentielles de l'urbanisation plutôt que d'en subir les effets pervers.

L'apport du réseau intérieur de villes au système agricole se situe au niveau du relais efficace que les centres secondaires assurent dans l'évacuation des productions agricoles, la réception du flux migratoire internalisé au niveau régional, la constitution d'un foyer local de recyclage des avoirs paysans dans la promotion de l'activité et de l'habitat urbains. Le réseau urbain a permis une formidable accélération des flux de biens, d'informations, au sein du territoire national. Ces acquis sont fortement amplifiés par le niveau de capitalisation de l'économie régionale et la forte croissance du Produit Intérieur brut agricole au cours de ces trente dernières années. Au niveau national, le volumes des biens et des services échangés entre les villes et le milieu rural est comparable à celui du commerce extérieur. les échanges villes campagnes équivalaient en 1990 à 115% des exportations contre 90% en 1980.

I.4.2 les villes facteur d'émergence d'une économie vivrière marchande

La constitution progressive d'une masse de population urbaine dans la ville d'Abidjan et dans les villes secondaires d'importance favorise le développement à côté du système de plantation d'une économie vivrière marchande. L'apport de cette économie au revenu paysan et au produit intérieur brut n'est pas négligeable. La demande urbaine en produits vivriers s'est avérée un puissant moteur de croissance et de réduction des disparités dans les régions du Nord et du Nord est défavorisées par les cultures d'exportation. Elle a été le facteur essentiel de la croissance du secteur vivrier national à raison de 7% l'an. Les efforts d'impulsion des dynamismes vivriers péri urbains sont apparues un des aspects de la constance de la politique du gouvernement qui méritent d'être cités au chapitre des meilleures pratiques du développement urbain rural

meilleure pratique le papucd de Daloa page 61

cas de meilleures pratiques

Le projet agricole péri - urbain de la commune de Daloa (PAPUCD) a été conçu pour améliorer l'approvisionnement de la ville de DALOA sur la base d'une meilleure valorisation des ressources locales. La logique de sa formulation découle du constat initial que face à la forte croissance de la demande urbaine, il existe des ressources (matérielle et humaine) insuffisamment exploitées en périphérie urbaine dont la mise en valeur permettrait de satisfaire au moins une partie de la demande urbaine en produits vivriers et animaux, dont l'importation d'autres régions grevait le prix.

Des facteurs limitant ne favorisaient pas la production de surplus agricoles appréciables à mesure de procurer des revenus substantiels aux paysans. Il existe en périphérie urbaine des bas-fonds sous utilisés dus à la dégradation, faute d'entretien des aménagements réalisés par la SODERIZ entre 1970 et 1979, dont la réhabilitation permettrait d'augmenter la production de riz irrigué et de maraîchage.

Les terroirs des villages péri urbains sont sous utilisés selon la technique traditionnelle des jachères de longue durée alors que l'intensification des pratiques culturales sur ces zones permettrait de multiplier la production d'igname, de maïs et de riz pluvial.

Les ressources humaines pour opérer ces opérations sont présentes sur le terrain; d'une part, des allochtones, qui n'ont pas accès à la terre des plantations, cultivent déjà la partie encore utilisable des bas-fonds et d'autre, dans les terroirs villageois, les exploitants traditionnels, autochtones et allochtones voient approcher la saturation et l'installation hypothétique de jeunes dans un système extensif de production.

Les composantes du projet définissent un modèle d'actions convergentes à mener en amont et en aval de la production en vue de l'intensification du système agricole:

- en amont, la création des conditions matérielles et la constitution d'un capital, la réhabilitation des aménagements de bas-fonds, le dégagement de blocs culturaux par défrichements lourds exécutés par l'Etat, la constitution d'un parc mécanisé et du stock d'intrants nécessaires pour engager les agriculteurs dans la voie du modernisme,

- au niveau de la production, l'encadrement technique des agriculteurs, leur organisation pour gérer le parc de machine et le stock d'intrants,
- la mise en place d'une ligne de crédit pour lancer la production,

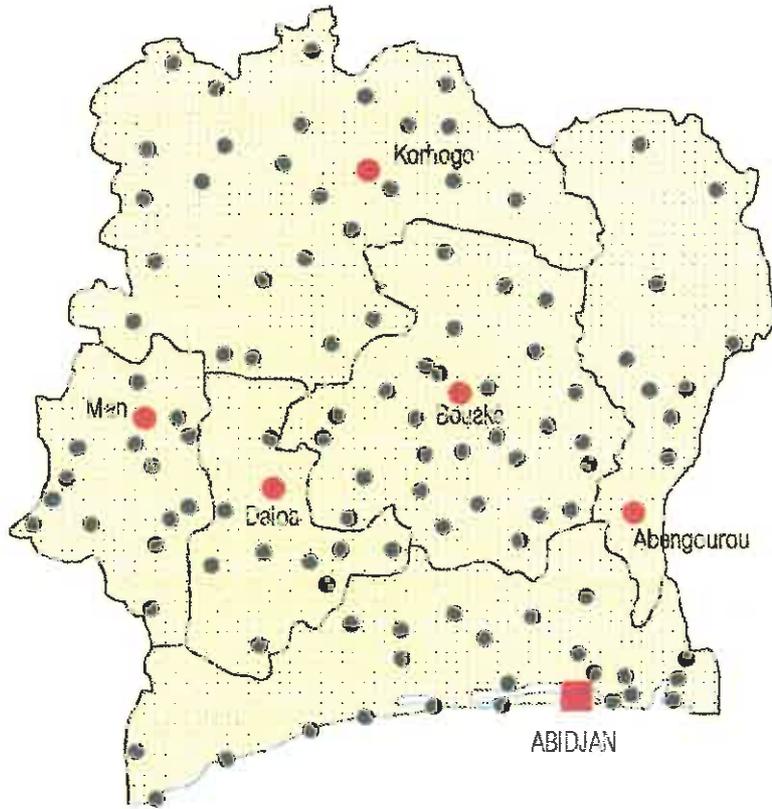
- en aval, l'organisation des producteurs pour leur permettre de maîtriser les conditions de valorisation de leur travail: création de hangars de stockage, et mise en place d'un système de commercialisation par les GVC. Des actions complémentaires ont été programmées en vue de la diversification des productions (pisciculture, élevage ovin), et en vue de la réalisation d'équipements collectifs.

Le PAPUCD a été bien mené dans la périphérie urbaine et ses objectifs ont été atteints dans les proportions suivantes. maraîchage 91%, riziculture irriguée 100%, cultures vivrières en sec 82%, et pisciculture 86%. Le taux de remboursement des crédits a atteint 76% et le taux de formation des coopératives 50%. Le projet a apporté une contribution significative à l'approvisionnement de la ville de Daloa en assurant la couverture des 9168 tonnes de riz, des 4162 tonnes de maïs et des 7938 tonnes d'igname. Un excédent a même été dégagé pour l'exportation. Des actions similaires au PAPUCD tel le projet ceinture verte ont été entreprises au renforcement des capacités du maraîchage dans la plupart des villes ivoiriennes.

1.4.3. des villes centres d'encadrement administratif

Les villes ivoiriennes jouent un rôle primordial dans la stabilité de la paix sociale par deux missions de l'État adroitement ajustées à l'armature urbaine par l'action de planification et d'investissements publics. L'État en a fait les foyers d'encrage de l'encadrement administratif et de l'animation du développement. La politique de promotion de sous préfectures et de préfectures selon la formule du rapprochement de l'administration des administrés se calque sur le maillage dense du réseau des villes secondaires qui deviennent alors de puissants relais de l'encadrement agricole des régions urbaines. De six départements et 110 sous préfectures en 1963 le territoire national enregistre un réseau satisfaisants de 194 sous préfectures et de 50 départements en 1988 qui constituent l'ossature fonctionnelle de l'animation du développement

EVOLUTION DES FONCTIONS URBAINES D'ENCADREMENT ADMINISTRATIF

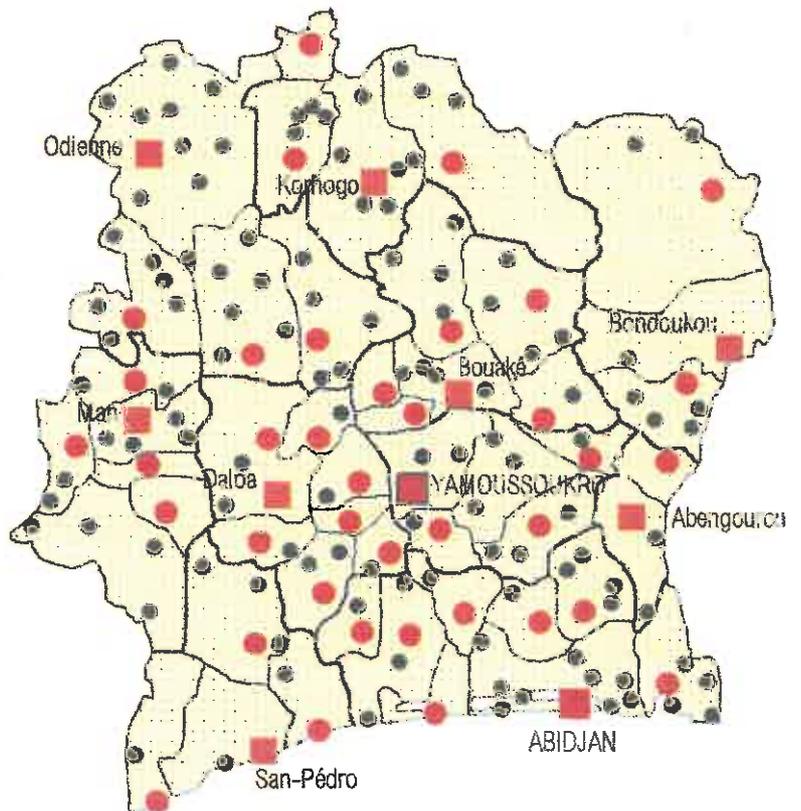


Organisation administrative en 1965

- capitale politique et administrative, chef-lieu de département
- chef-lieu de département
- chef-lieu de sous-préfecture
- limite de département

Organisation administrative en 1990

- capitale politique, chef-lieu de région, préfecture
- capitale administrative, chef-lieu de région, préfecture
- chef-lieu de département
- chef-lieu de sous-préfecture
- limite de département
- limite de région



*section II***L'OPTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN COMME APPUI A LA POLITIQUE RESOLUMENT AGRICOLE DU GOUVERNEMENT**

L'évaluation de la croissance urbaine ivoirienne permet de faire le constat d'une urbanisation harmonieuse, judicieusement répartie et intégrée au sein du territoire national. Cet équilibre spatial de l'urbanisation ivoirienne est un fait non ordinaire acquis dans le contexte de forts mouvements migratoires internes et externes qui se sont avérés dans nombre de pays de la sous région parfois incontrôlables. La Côte d'Ivoire doit à une politique très pragmatique et résolument engagée du gouvernement, la construction d'une architecture urbaine qui s'est constituée en ossature principal du développement. La politique de la ville l'État ivoirien a été un réalisme prospectif qui a mis en avant les fonctions d'encadrement des centres urbains dans la planification d'un appareil agricole fer de lance de l'économie et de formes d'équipement du territoire centrées sur les villes. Une connexion heureuse née de cette politique d'encrage du territoire autour des villes et du développement agricole soutenue par l'investissement public permet la maîtrise des profonds mouvements d'urbanisation qui se sont manifestés comme une tendance lourde de la démographie ivoirienne.

II.1. un engagement fort de l'État dans la planification stratégique de l'aménagement du territoire**II.1.1 *une planification indicative dont les objectifs sont résolument suivis de 1965 à 1980***

La démarche primordiale du gouvernement ivoirien, dès l'accession à la souveraineté en 1960 a été la définition et la réalisation d'un projet de société ivoirienne fondée sur un humanisme pragmatique résumé dans la formule de "faire Bonheur de l'Homme ivoirien". Des études d'évaluation approfondies des potentialités du développement économique de l'espace national se sont faites autour d'un projet de société où l'État veille à assurer l'égalité de la promotion à tous les ivoiriens. L'engagement très fort de l'État à produire le développement se manifeste par l'adoption de la planification stratégique du développement par des plans quinquennaux. Des ministères du plan, ou de l'économie et du plan demeurent des structures permanentes de l'Administration qui organisent la collecte des données de l'espace national, la réflexion prospective la plus approfondie, et élaborent les plans de développement quinquennaux. Trois plans quinquennaux couvrant la vie socio économique jusqu'à la crise de 1980 sont produits en 1965, en 1970 et en 1975. La planification ivoirienne est indicative mais résolument suivie.

II.1.2 la politique de développement d'une économie rurale forte fondée sur les avantages comparatifs territoriaux

Le gouvernement ivoirien fait le choix dès 1960 d'une politique de développement agricole forte, reflet des avantages comparatifs du territoire national dont les ressources humaines composés de 80% de ruraux et les ressources naturelles se prêtent bien à une agriculture très variée et à l'exploitation forestière. La stratégie de l'État a été de bâtir les fondements d'une croissance économique forte en mettant en valeur ses ressources agricoles qui sont les plus facilement mobilisables.

II.1.3 une politique d'absorption du croît démographique par la stratégie du développement agricole.

Bien qu'ayant opté pour une économie libérale l'État a toujours défendu des principes fondamentaux de l'égalité des chances dans la production de la richesse nationale. Cela s'est traduit par la promotion d'un type d'économie rurale fondement de la croissance nationale autour de petits producteurs ruraux ayant moins de 4 ha dans les principales productions du café du cacao et du coton. Cette option résolument sociale a permis de fournir du travail à toute la population ivoirienne et d'utiliser à des fins de création de la valeur agricole l'important flot de migrants de la sous région masse apportant de la sorte une solution spécifique à l'hypothèque de l'exceptionnelle croissance démographique.

II.2. une politique d'équipement du territoire appuyée sur les villes

II.2.1 le choix de la politique constante d'équilibrage du territoire par des projets d'équipements en infrastructures de base.

Le gouvernement ivoirien concilie dès les années 1965 l'utilité de lutter contre les disparités socio économiques du territoire et celle d'exploiter les potentialités importantes de développement des régions. Des stratégies d'aménagement du territoire par l'exploitation des ressources régionales sont mises en oeuvre soit par la planification quinquennale soit par des programmes spéciaux de répartition géographique des facteurs de la croissance et de l'emploi. Les instruments de la politique d'équilibrage régionale de l'État sont des projets de grandes ampleur quant à l'étendu des régions et de la taille de la population concernées:

- le projet d'aménagement de la vallée du Bandama (AVB),
- le projet d'aménagement de la région du Sud ouest; (ARSO),
- le programmes d'urgence pour la région nord,
- de nombreux projets sectoriels d'équipements urbains (eau électricité)

II.2.2 la fixation du développement agricole autour des villes par la planification

L'État s'est efforcé de concilier autant qu'il est possible le développement agricole, l'aménagement régional, avec la croissance urbaine en exploitant au mieux les fonctions d'encadrement économique des villes. Tous les projets d'aménagement régional ont défendu la double optique du développement d'un soubassement agricole intégrée à celle de la promotion économique de villes pôles régionales capable de créer des synergies dans leur environnement. Les instruments de cette politique ont été les agro industries (huileries, conserveries diverses sucreries, filière industriels du coton) réalisées dans presque toutes les villes d'importance régionale et le port de San Pedro. Le patrimoine d'industries de valorisation des produits agricoles réalisés retient autour des villes une fraction important de la masse démographique quelle se repartissent.

II.3. le fort engagement financier de l'Etat dans l'équipement en infrastructures urbaines .

II.3.1 le financement étatique des infrastructures urbaines

L'État ivoirien ne se contente pas de planifier, il se fait le principal promoteur de l'économie par l'engagement de ses ressources propres et l'aide internationale massive portée au soutien d'une économie libérale. Au plan rural les fonds de l'État vont au soutien à l'économie de plantation paysanne au développement intégral de plantations industrielles. La politique de financement de la ville se concentre pour l'essentiel au financement des infrastructures de fonctions urbaines. Les instruments de cette politique sont les Société d'État ou (SODE) et les programmes du plan et le Budget Spécial d'Investissement et d'équipement (BSIE) régulièrement alimenté de 1963 à 1980.

II.3 2 le financement étatique des équipements routiers

La politique de mise en place des infrastructures routières est entièrement financée par les pouvoirs publics. La stratégie de l'État a été d'anticiper sur l'organisation de l'espace, de justifier le développement des ressources du territoire par l'existence de routes de bonne viabilité et non le contraire.

II.2.3 de puissants instruments de planification de financement du développement de la métropole

L'État a porté une attention très spéciale au développement de la ville d'Abidjan. Des structures très spécifiques se sont penchées sur l'urbanisme métropolitain. La création de l'atelier d'urbanisme de la région d'Abidjan (AURA) transformé par la suite en Atelier d'Urbanisme d'Abidjan; des études prospectives notamment les perspectives décennales de la villes d'Abidjan font partie des instruments étatiques lourds de planification de la ville. La croissance économique a permis la mise en place d'instruments étatiques de financement et de réalisation de la plupart des grands projets d'infrastructures qui ont assuré la maîtrise de la forte démographie de la ville. Un effort remarquable a été fait par l'État dans la fourniture de plus de 100.000 logements économiques par le canal de fonds publics (FSH BNEC) sociétés publiques d'équipement de terrains urbains (SETU) et de production du logement.(SICOGI SOGEFIHA);

L'État a également mis l'accent sur la production des grands équipements métropolitains d'eau d'électricité de route et d'assainissement qui ont tous concouru à la qualité des indicateur de développement de la ville. Abidjan présente ainsi avec une consommation d'eau potable de 111 litres un seuil de 68% de taux de ménages branchés le plus grande performance dans le domaine de l'approvisionnement en eau. De la même façon y trouve -t on réduit le taux des quartiers précaires moins de 12% des ménages.

II.2.4 un intérêt moindre a été accordé aux infrastructures de fonction urbaine locale dans les villes scondaires

Hormis la ville d'Abidjan dans l'ensemble des villes de l'intérieur la politique urbaine de l'État a accordé une attention moindre aux équipements de proximité. Ceux ci sont restés à l'état embryonnaire dans de nombreux centres urbains, comme facteur limitant de la qualité de la vie cependant largement compensés par les résultats de la politiques de promotion économique de la ville et par la faible taille de la population urbaine.

PARTIE II

LES TEMPS DE CRISE 1980 1994

DE L'OPTION DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE A UNE POLITIQUE RESOLUMENT URBAINE QUI AMORTIS LA CRISE

La politique gouvernementale de la ville est marquée par un changement radical mais raisonné entre 1980 et 1990 dans un contexte de crise extrêmement sévère qui touche l'appareil agricole aussi bien que les villes. Seule l'assise territoriale urbaine soutenue par l'héritage d'une croissance économique extrêmement forte de l'ordre de 11% l'an et des synergies villes campagnes à peu près partout constituées résistent aux rigueurs de la crise. L'État construit autour des villes qui sont devenues les foyers principaux de localisation de la population ivoirienne majoritairement urbaine et d'animation de la vie économique régionale, une politique résolue de développement urbain qui tranche d'avec la conception de la ville comme auxiliaire de la croissance agricole des deux décennies antérieures.

Comme la crise ne permet plus à l'État de poursuivre ses objectifs de planification et d'organisation du territoire, il pare au plus pressant en mettant en place une stratégie de désengagement du financement public du développement. Les principaux axes de cette nouvelle politique de la ville sont la décentralisation communale qui favorise la prise en charge de la ville par les populations, et la privatisation de l'appareil de production. A ces deux axes l'État apporte son soutien sous la forme d'activités de planification à très court terme, de mise en place d'un cadre réglementaire de l'action privée et municipale, de subventions aux nouveaux acteurs municipaux et privés. Dans ce cadre sont élaborées les nouvelles politiques de la promotion de l'économie urbaine, de l'habitat, de l'aménagement foncier, de l'environnement urbain, et des ressources humaines.

Cette politique s'est avérée une stratégie efficace contre la déstabilisation de la société urbaine. Elle consolide la formation de la société urbaine, réduit les dysfonctionnements importants et permet aux villes, partant à l'ensemble des formations régionales du territoire de traverser la crise

I DU MIRACLE ECONOMIQUE A UNE SEVERE CRISE ETENDUE SUR 14 ANS

I.1. une forte croissance économique sur 19 ans ou le miracle économique ivoirien

La politique de développement économique fondée sur l'agriculture intégrée dans une stratégie d'équipement du territoire est sanctionnée par des résultats spectaculaires qui fondent le concept du miracle économique ivoirien apparue dans les années 1970.

L'agriculture fait un bon prodigieux illustré par l'accession de la Côte d'Ivoire en moins de dix ans à partir en 1978 au rang de premier producteur mondial de cacao et l'occupation de classement très honorables dans la production de café, d'huile de palme, de coton, et même de riz.

L'industrialisation soutenue par la politique de substitution aux importations et par celle de la production d'une valeur ajoutée aux produits agricoles d'exportation consacre l'émergence d'un secteur secondaire moderne dans la fonction de production de la richesse nationale qui est allée croissant. le taux de croissance industrielle a été de 13% entre 1960 et 1980.

Le développement accéléré du secteur tertiaire consacre avec les résultats du secteur secondaire, une forte part prise par les centres urbains dans la formation de la richesse nationale respectivement 30% et 24% du Pib en 1990.

Pendant près de 20 ans la balance commerciale est restée fortement excédentaire allouant à l'État d'importantes ressources en devises qui lui on assuré une crédibilité sans limite auprès de bailleurs de fonds.

Les résultats impressionnants de la politique du développement du gouvernement ivoirien sont dans l'ensemble traduits par un taux de croissance moyenne annuel de 11% de 1965 à 1979, et par la croissance du produit national brut passé de 450 US\$/ hbt en 1960 à 850 US\$/ hbt en 1980. L'une des performances réalisées par les stratégies de la croissance a été de d'impulser une forte prise de participation des villes à la production de la richesse nationale à partir de fondements économiques agricoles.

I.2. 14 ans d'une sévère crise économique

Les principaux éléments macro économiques révélateurs de l'ampleur de la crise sont les suivants:

- une chute brutale des prix de tous les produits agricoles d'exportation qui conduit à une perte nette de 300 milliards de FCA par an de 1980 à 1993.
- un assèchement drastique des finances publiques qui enregistrent le déficit avant service de la dette de 200 milliards de FCFA en 1981. Le déficit budgétaire de 2,9% en 1986 atteint 16% en 1989.
- Le taux de croissance réelle reste extrêmement bas, autour de 1,2% entre 1980 et 1989.
- le passage de la croissance agricole de 10% l'an entre 1960 et 1978 à 2% en 1986.
- l'incapacité de faire face au service de la dette qui conduit à son rééchelonnement à partir de 1982.
- la baisse du produit intérieur brut pris des allures catastrophiques. Le PIB est en effet passé de 3136,8 milliards de FCA en 1985 à son niveau le plus bas de 2680,9 milliards en 1990.

dégradation du pib de 1976 à 1986

| | 1976 | 1978 | 1980 | 1981 | 1982 | 1983 | 1984 | 1985 | 1986 |
|-----|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| pib | 4,1 | 5 | 8,3 | 10,4 | 13,5 | 17,8 | 17,3 | 16,8 | 14,1 |

source PNUD

I.3 Les PAS et les conditionnalités de l'aide: des thérapeutiques de la crise sévèrement ressenties par les populations urbaines

Pour sortir de la crise, le gouvernement ivoirien fait appel en 1980 au FMI et à la Banque mondiale qui entreprennent des politiques d'ajustement structurel de l'économie concourant à deux objectifs complémentaires: juguler la crise et restaurer la compétitivité de l'économie. Cela conduit au programme suivant:

- un programme d'ajustement financier de 1978 à 1979.
- un PAS en 1981 ciblé sur le redressement de la gestion macro économique, la réforme administrative, et la réforme de la société d'État,
- un PAS en 1981, attaché à la privatisation des entreprises publiques et à la formulation de la politique industrielle,
- un PAS en 1986 axé sur la privatisation, la réforme de l'agriculture, la restructuration des banques, et la politique industrielle.

La crise et les programmes d'ajustement structurel ont affecté durement l'ensemble de la société ivoirienne mais plus fortement les villes.

II UNE CRISE SOCIO ÉCONOMIQUE AVANT TOUT URBAINE ET METROPOLITAINE

II.1 L'émergence de la pauvreté urbaine: des groupes vulnérables de chômeurs et de jeunes

Bien que des contrastes aient existé dans la distribution des revenus entre riches et défavorisés, l'État avait réussi à limiter fortement la pauvreté urbaine par une politique sociale hardie de l'emploi. La récession économique et les programmes d'ajustement structurels entraînent une forte baisse des revenus tant urbains que ruraux. Les dépenses de l'ensemble des ménages sont tombées de 986 US\$ en 1987 à 735 US\$ en 1988 soit un ratio mensuel moyen variant entre 62 et 82 US\$.

Les villes sont cependant les plus touchées. L'écart entre les revenus urbains et ruraux s'est fortement resserré car la moyenne par habitant des deux milieux est passée de 2,9 en 1979 à 2,4 en 1988.

Dans la métropole, la crise s'est manifestée par la montée du chômage due à la déflation du personnel de l'Administration, aux compressions dans les entreprises d'État privatisées, et à la fermeture de nombreuses entreprises privées. Le taux de chômage de la population métropolitaine a connu une progression qui touche plus sensiblement les femmes 17,8% que les hommes 15,3%. Ces éléments ont accru la pauvreté urbaine. On considère que la proportion de ménages métropolitains vivant au dessous du seuil de pauvreté absolue est de 36,5%

Des difficultés plus apparentes se sont présentées pour l'absorption des actifs et des jeunes déscolarisés dans les structures de l'emploi. La société urbaine dans les villes secondaires d'importance et surtout dans la métropole est devenue plus sensible à l'insécurité à la délinquance juvénile et à la violence urbaine. Le taux de criminalité pour la métropole est de l'ordre de 0,09%. Ces données de l'environnement social rendent l'État très sensible aux nouveaux problèmes de la cohésion de la société urbaine.

II.2 des dysfonctionnements importants des équipements posent des problèmes sensibles d'environnement urbain

II.2.1 les problèmes d'environnement urbain

La crise économique et le désengagement de l'État mettent en relief des problèmes de dysfonctionnements infrastructuraux de la ville en tant que société constituée. Les principales manifestations de ces problèmes sont dans le secteur de l'habitat, des infrastructures de proximité et celui de l'assainissement.

La quasi totalité des centres urbains en Côte d'Ivoire rejette leurs eaux usées dans la nature. La situation est très critique dans le cas d'Abidjan où le plan d'eau lagunaire reçoit sans pratiquement aucun traitement préalable l'ensemble des eaux de la ville. Environ 30% des déchets solides non ramassés se constituent en dépôts sauvages drainés soit vers la lagune soit infiltrés. Les quartiers précaires soit 20% de la population métropolitaine sont soumis d'une part aux risques de pollution de la nappe phréatique et d'autre à un environnement particulièrement insalubre. Il faut également mentionner la mauvaise gestion des excréments humains dans de nombreuses villes secondaires et surtout dans les communes pauvres de la métropole. Des dispositions sont prises pour limiter la dégradation de l'environnement naturel. L'une des plus importantes d'entre elles est le financement d'un émissaire d'eau usées en mer et la promotion avec l'appui du Groupe Régional de l'eau potable et de l'assainissement (GREA) et du Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement (CREPA) de l'assainissement autonome et à faible coût dans les quartiers.

II.2.2 les problèmes d'approvisionnement en combustibles ménagers

Il apparaît maintenant clair que la demande de bois de feu et de charbon de bois pour les besoins de la métropole exerce une pression intolérable sur les ressources naturelles ligneuses de la périphérie urbaine. Dans les zones Nord du pays, le front de déboisement se trouve entre 15 et 20 km du périmètre urbain. Le charbon quoique abondant est de moins bonne qualité en raison de la rareté des bois de premier choix. Le gouvernement a mis cependant timidement l'accent sur la promotion de nouvelles sources d'énergie domestique. Les fourneaux améliorés et l'utilisation du gaz par la production de réchauds à gaz plus adaptés sont de plus en plus valorisés. Le facteur à la base des changements d'habitude dans les années à venir sera sans conteste le rapport coût efficacité entre le gaz et le charbon.

II.2.3 les dysfonctionnement Sdans les transports urbains

Les dysfonctionnements liés aux transports sont importants dans les centres urbains ivoiriens. Les villes secondaires sont structurellement touchées par ces problèmes. L'offre de transport est nulle dans certains quartiers entraînant chez les habitants de long trajets en marche à pied.

Quoique dans la métropole des investissements considérables aient été faits pour la fluide de la circulation avec la construction de voies express par les proje sectoriels

routiers, des dysfonctionnements fréquents dont l'origine est la monopolisation des transports publics d'autobus par l'État sont constatés. Des efforts de libéralisation sont entrepris qui permettent l'ouverture du transport urbain à davantage d'entreprises privées et individuelles. La déréglementation a ouvert ainsi la voie à la concurrence, permettant une meilleure desserte de la ville.

II.2.4 La prolifération des habitats précaires.

La croissance de la pauvreté urbaine ne permet plus aux populations de répondre au projet d'urbanisme de l'État dont les normes de production foncières et d'équipement sont de plus en plus inaccessibles. La crise provoque un fort développement de quartiers précaires. Dans la métropole, les quartiers précaires abritent 45149 ménages soit 12% des 376735 ménages. Ces quartiers croissent à un rythme de 19 %, soit 4 fois plus que le croît démographique de la ville. Il faut cependant noter que quoique ne satisfaisant pas des normes environnementales et d'urbanisme, les quartiers précaires ivoiriens ne sont pas des bidonvilles.

II.2.5 le déficit des équipements de proximité

L'extension de la métropole de 2 millions d'habitant repartis en 367 quartiers sur une superficie de 17000 ha exige des équipements de proximité et un parc d'infrastructures urbaines qui font sensiblement défaut du fait de la réduction des dépenses publiques d'une part, et de la croissance des quartiers précaires d'autre part. La métropole enregistre par exemple 2270 personnes par lit d'hôpital et une mortalité infantile de 3,7%. Le taux de couverture sécuritaire est de 1 policier pour 526 habitants. Le déficit en classe primaires surtout dans les niveaux de la maternelle et des cp demeure important.

Dans l'ensemble des villes secondaires ces réalités sont plus sévères. par exemple, il n'existe que 36 commissariats pour les 253 agglomérations du pays.

II.2.6 des services en réseaux : un acquis indéniable mais des améliorations nécessaires

Le gouvernement a fourni des efforts considérables d'assainissement des villes. La métropole a été la plus favorisée. un réseau substantiel d'eau potable dessert 61% des ménages, 64,4% des ménages ont accès à l'électricité. Les points d'ombre se situent surtout dans l'accès au réseau d'assainissement où peu de ménages sont branchés au réseau d'égout De nombreux quartiers précaires n'ont pas accès au réseau de ramassage des ordures. Les défaillances structurelles dans la gestion des eaux usées et les ordures ménagères représentent un risque permanent compte tenue des taux de pollution de la lagune et des problèmes d'infiltration. des nappes phréatiques.

Le choc de la pauvreté urbaine, le risque d'apparition de fractures sociales au sein de la ville, la prolifération des habitats précaires, les forts déficits en équipements de proximité et les problèmes qui découlent de la mauvaise gestion sanitaire des villes sont les conséquences les plus dommageables de la récession économique sur l'urbanisation ivoirienne. La baisse générale du niveau d'activité, celle du pib a fortement ralenti les dynamismes des centres urbains et altéré la qualité de la vie des populations mais la crise n'a pas atteint le potentiel des ressources urbaines du développement qui ont hérité d'importants acquis de la période faste.

III LA SOCIÉTÉ URBAINE IVOIRIENNE A CEPENDANT FAIT MONTRE DE REMARQUABLES CAPACITÉS D'AMORTISSEMENT DE LA CRISE

Deux réactions d'ajustements fondamentaux caractérisent le comportement de la population ivoirienne au cours de la période de crise. L'une aboutit au renforcement du réseau urbain; l'autre à l'offre d'une alternative à l'emploi urbain et à la gestion de la ville. ce sont:

1/ une auto régulation du flux de la croissance démographique dévié de la métropole vers les centres secondaires. Cela entraîne des transformations structurelles par la consolidation de l'armature des villes de l'intérieur offrant par là, des facteurs de lutte contre l'amenuisement des synergies économiques villes campagne.

2/ la capacité d'absorption par le secteur informel urbain du chômage, qui offre un recours contre la pauvreté qui protège la paix sociale d'une part, et la prise en charge de la gestion des cadre de vie par les populations d'autre part..

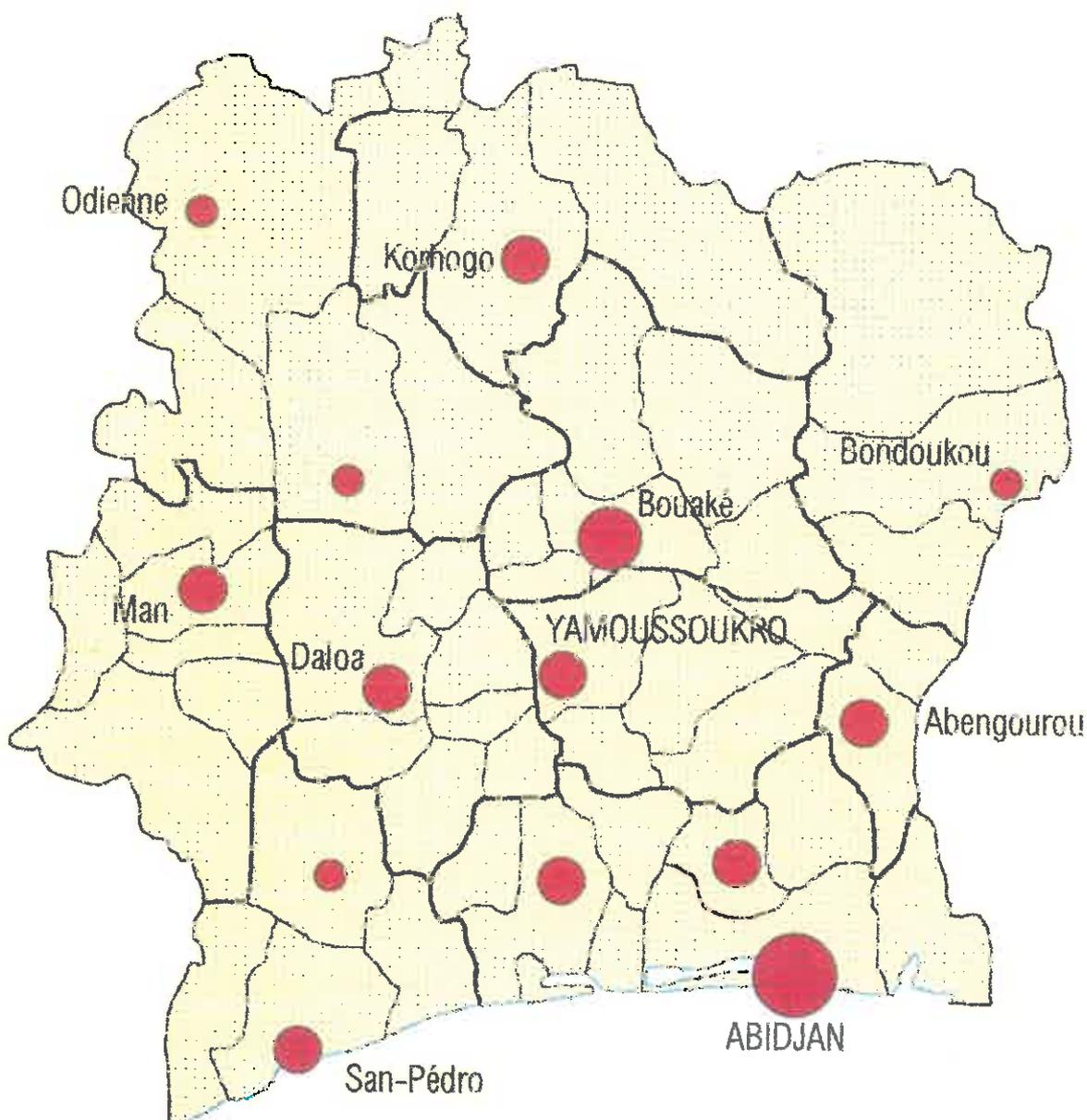
III.1 le ralentissement de la croissance démographique de la métropole par la crise comme un fait positif

Durant les quatorze années de crise, des tendances lourdes de la démographie sont restées invariables. Le taux de croissance démographique nationale est demeuré très élevé (3,5% par an). Cependant, la crise économique a été un facteur positif et décisif de modification de son contenu en infléchissant sensiblement l'allure de la croissance de la population métropolitaine. D'un taux soutenu de 10% l'an, entre 1960 et 1975, le croît démographique tombe à 4,5% en 1988. La crise a été un facteur d'arrêt du flux migratoire international et national en direction de la métropole qui ne croît plus que très faiblement du fait de son mouvement naturel propre. Ces éléments d'auto régulation réduisent de beaucoup l'ampleur de la récession économique qui aurait été incalculable sur la ville.

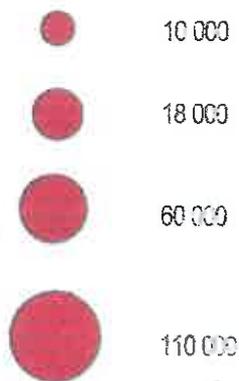
III.2 le renforcement du semis des pôles régionaux mais surtout des villes secondaires

La réaffectation du flux migratoire par des mécanismes spatiaux d'auto régulation de la crise se fait sur les pôles régionaux mais surtout sur les villes d'importance secondaires notamment les centres de 10.000 à 20.000 habitants. La croissance de la taille de la population de ces villes permet d'étoffer l'armature urbaine de l'espace national et de réussir un tant soit peu le rééquilibrage automatique entre la domination de la métropole sur la vie nationale et l'organisation d'espaces urbains intérieurs autour de masses critiques de population de villes secondaires qui constituent de nouveaux facteurs d'entraînement de l'économie locale et nationale.

PRINCIPAUX MARCHES VIVRIERS DU RESEAU URBAIN



Tonnage annuel



0 50 km

III. 3 le soutien d'une forte économie vivrière aux synergies ville campagne entamées par la chute des produits d'exportation

Ces facteurs d'entraînement ci dessus évoqués favorisent une forte demande de produits vivriers faites par les villes dont la population s'est accrue, aux campagnes. Des productions comme le riz local mais surtout le manioc transformé, prennent une part de plus en plus importante dans l'alimentation des urbains; la dévaluation a été un facteur de plus dans l'accélération considérable des flux de produits vivriers entre les villes et leur régions rurales favorisant le développement de marché vivriers de gros dans le réseau urbain intérieur.

III.4 le renforcement de la créativité urbaine autour d'un secteur informel qui s'est avéré la soupape de sécurité sociale urbaine contre le chômage

Le parc des entreprises modernes industrielles et commerciales résultants des efforts de développement d'infrastructures économique dans la métropole et les villes de rang régionale a fortement souffert de la crise avec pour corollaire à la fois les compressions et l'impossibilité d'offre d'emplois au nouveaux actifs arrivant sur le marché du travail. La population urbaine a fait preuve d'une plasticité remarquable par sa capacité à se reconverter et assurer par le secteur informel la relève de demande d'emploi non satisfaite.

III.5 la prise en charge par les populations de la gestion de leur cadre de vie .

La crise économique a conduit à des amorces de changements culturels importants chez les populations urbaines vis a vis de leur attitude envers leur environnement. Des comportements passifs ont été remplacé par des attitudes dynamiques dans la gestion des cadres de vie urbains. Quoique ces réalités ne puissent pas être systématiquement étendues à toute la population, elles constituent un progrès appréciable dans la perception de la ville. La constitution d'associations pour l'accès aux équipements de proximité, pour l'accès au sol, la gestion des ordures ménagères l'acquisitions de bornes fontaines, de centres de santé et d'écoles donne une efficacité nouvelle aux citoyens engagés dans la gestion de leur environnement. La crise est en cela l'occasion du constat de nouvelles pratiques dont nous évoquons trois des plus intéressantes tant pour leur symbolique que pour leur efficacité: la constitution de chefferies de quartier de comités de sécurité et celle de groupes de précollecte d'ordures ménagères.

la création de chefferie de quartiers

exemple de meilleures pratiques de gestion urbaine

L'existence de comités de résidents de quartiers dans les communes qui remplace les anciennes chefferies d'avant la période communale apporte à la gestion urbaine des compétences de structures nouvelles plus apte à la production du développement local. Ces structures se sont créées soit spontanément soit ont été organisées par les mairies autour des unités élémentaires de fonctionnement de l'espace urbain que se sont les quartiers. Avant l'avènement de la commune, les quartiers étaient de vastes secteurs physiques de la ville composés de groupes ethniques et dominés par la chefferie ayant le plus important effectif de populations. la gestion des affaires étaient sociale et administrative plutôt qu'urbaine. Ces chefferies sont remplacées par des Comités de Résidents où l'ethnie n'est plus la fonction première mais plutôt la qualité d'habitant.

L'organisation qui se met ainsi en place intègre tous les groupes sociaux économiques (ethnies, jeunes, femmes, artisans) dont les représentants créent une nouvelle notabilité urbaine sur la base de territoires plus petits et plus aptes au fonctionnement de ces comités. Dans la commune de Port Bouët par exemple 46 comités de quartiers se sont substitués aux cinq quartiers originels. Les populations participent ainsi un peu plus directement à la gestion des affaires locales au sein de ces structures qui prennent en compte leur intérêt et relaient de leurs doléances vers les mairies. On doit à ces Comités l'amélioration considérable de l'environnement sanitaire dans les quartiers précaires.

les comités de gardiennage

exemple de meilleures pratiques de gestion urbaine

Bien qu'ils ne soient pas encore institutionnalisés, les comités de gardiennage de quartiers sont des moyens efficaces que se sont constitués les populations, en vue de lutter contre l'insécurité. La prolifération des habitats précaires, l'accroissement de la pauvreté du fait des politiques d'ajustement structurel ont été des terrains très favorables à la montée de l'insécurité urbaine en Côte d'Ivoire. Les moyens de l'État n'ont pas toujours été à la hauteur de la tâche de police dans toutes les villes, vu le ratio très faible d'un commissariat pour 100.000 habitants en métropole et d'un commissariat pour 18 villes secondaires. En lieu et place d'action violente d'auto défense, les populations ont répondu par l'organisation dans les unités de voisinage, de groupes de surveillance de quartiers. La chefferie locale de quartier recrute des personnes dignes de foi formant une équipe, qui assurent les rondes nocturnes et interpellent les personnes suspectes. Ces initiatives populaires ont permis de faire baisser le taux de vol et d'agression dans tous les quartiers populaires. L'exemple des groupes de surveillance donné par les quartiers précaires a été repris et mieux formalisé dans les quartiers de standing où des entrepreneurs ont constitué des PME de gardiennage qui fournissent leurs services à la population.

Ces expériences ont été d'une aide précieuse à la police dont les effectifs ne pouvaient plus répondre partout en même temps au bon fonctionnement du système urbain. Les pratiques populaires mériteraient cependant d'être mieux encadrées par les services de police et par la justice à fin qu'elles soient une fonction de la gestion de la sécurité urbaine.

la précollecte des ordures ménagères

comme cas de meilleures pratiques de gestion urbaine

La précollecte des ordures ménagères est une pratique de gestion des services favorisée par les années de crise. Le ramassage des ordures ménagères relevait de la société concessionnaire SITAF, liée par contrat à l'État. Sa faillite a entraîné une réforme du système où la nouvelle société ASH assure pour le compte de la ville d'Abidjan le ramassage pour un contrat annuel de d'environ quatre milliards de FCFA payés par une contribution des dix mairies de la ville. Dans les villes secondaires, les services municipaux sont affectés à cette tâche. La défaillance du système entraîne l'organisation spontanée dans les quartiers populaires les plus mal desservis par la société, de services payants de précollecte des ordures ménagères.

Cette expérience profite beaucoup aux quartiers précaires dont l'environnement s'assainit considérablement au point de faire de la précollecte un service structuré. Les populations montent soit d'elles mêmes soit avec le concours des mairies des comités d'hygiène dans les quartiers. Les jeunes proposent dans le cadre d'association reconnues par la mairie des équipes de précollecte dont la fonction est double: répondre au ramassage des ordures là où il ne se fait pas du tout, et porter les déchets à des points de contact avec le réseau; suppléer aux ruptures de services de la société concessionnaire.

Les activités de précollecte ont permis d'innover la gestion en favorisant la mise en place d'un budget de la précollecte au sein de la société concessionnaire et en faisant de la précollecte un des secteurs de service de la société qui recrute désormais des agents à ce poste faisant ainsi des pratiques de création d'emplois à haute intensité de main d'oeuvre.

IV LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE ETATIQUE RESOLUMENT DE GESTION DE DEVELOPPEMENT URBAIN

La politique urbaine de l'Etat devient à partir de 1980 un projet résolument axé sur la gestion urbaine qui s'efforce de limiter le dysfonctionnement apparu au sein des villes. La stratégie adoptée a été:

- de décentraliser au maximum afin que les collectivités territoriales soient les acteurs premiers de la réussite de ces objectifs,
- de porter un appui aux villes par le financement des infrastructures d'intérêt urbain et,
- d'améliorer les facteurs généraux de l'environnement économiques entrant en ligne de compte dans les dynamismes urbains.

IV.1 la conscience d'une société et d'une économie devenues majoritairement urbaine

La grande leçon de ces années de crise est d'avoir permis au gouvernement de réaliser que les villes ne sont plus un fait marginal du développement agricole, mais plutôt une réalité sociale et économique à part entière. En 1990 les villes ivoiriennes représentaient 45 % de la population soit 5 millions d'habitants. Il s'est constitué dans la métropole et dans les villes secondaires une masse démographique critique laquelle a donné naissance dans chaque ville de plus de 20.000 habitants à une véritable société ou communauté urbaine. Le poids de la ville dans les événements sociaux, des violences dues aux rigueurs de la crise, des revendications de davantage de démocratie, la prise en charge par le budget national de dépenses d'urbanisation devenues intolérables sont des révélateurs qui montrent au gouvernement que la ville ivoirienne pourrait s'affranchir de la tutelle de l'Etat. Ces éléments sont renforcés par la création dans la plupart des villes de noyau d'appareil économiques urbains capables de s'auto entretenir par les synergies entre le secteur informel et le secteur moderne, et pouvant être le moteur d'entités sociales ayant leur personnalité propre.

Ces faits ont amené le gouvernement à réaliser que la question urbaine ne pouvait plus être traitée comme un problème d'administration ou d'infrastructure mais plutôt qu'il est nécessaire de s'orienter vers une politique de la ville qui consolide la formation de collectivités urbaines

IV.2.4 des ressources financières encore faibles dans les communes des villes secondaires.

San être dans une situation critique, les communes établies dans les villes secondaires de moins de 150.000 habitants, éprouvent des difficultés à trouver les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement. Les principales sources de revenu sont constituées par des taxes sur les marchés, les redevances des usagers, mais surtout de la dotation globale de fonctionnement de l'État laquelle a fait défaut du fait de la crise des finances publiques. C'est au niveau de ces villes qu'une action forte de soutien à la politique communale mérite d'être portée.

IV.2.5 La mise en oeuvre d'importants instruments institutionnels administratifs et financiers de soutien à la politique communale.

Le gouvernement a créé dès 1960 la Direction Générale des Collectivités locales (DGCL) qui a pour mission d'assurer l'encadrement administratif des communes, principalement la tutelle de l'État. Des efforts importants de refonte de textes ont été opérés pour déterminer les compétences des communes et leur donner les moyens de leur mission.

Des réflexions profondes ont été engagés avec la banque mondiale pour déterminer dan le cadre d'une planification à court terme susceptible d'être relayée par des actions de moyenne durée les problèmes spécifiques posés à la ville ivoirienne et les réponses les plus adaptées pour y faire face. Cette démarche a conduit en 1990 à une Revue exhaustive du Secteur urbain ivoirienne par des études diagnostiques sur trois principaux volet: l'environnement urbain, les marchés fonciers, la pauvreté urbaine et la décentralisation. A la suite de ces travaux un ensemble de projets coordonnés de refonte de texte, de reforme institutionnelles et d'opérations a été entrepris. Il consiste d'une part en des programmes lourds de refonte de textes de reforme institutionnelle de financement d'équipements venant en appui de la décentralisation, et d'autres en intervention sectorielles.

pour les programmes lourds, il s'agit éléments suivants:

- le PDM ou Programme de Développement Municipal mis en place en 1992. Ce programme de dimension régionale vise pour la Côte d'Ivoire à entretenir un partenariat durable avec les bailleurs de fonds pour les objectifs suivant: * le soutien à la politique de décentralisation et de déconcentration, * l'élaboration et la mise en oeuvre d'outils de gestion pour les communes urbaines, * l'élaboration de stratégies d'assistance aux institutions de formation * l'assistance aux associations d'autorités locales et aux associations de personnel local, * la diffusion d'informations sur la gestion urbaine et municipale, * l'échange de coopération entre les municipalités. Le PDM a produit la création d'un capital ivoirien en personnel municipal qualifié.

- Le FPCL. le Fonds de Prêt aux collectivités Locales pallie aux insuffisances de ressources immédiatement mobilisable de communes. Il permet aux communes solvables sur des projets d'infrastructure d'emprunter. La dotation de ce fonds est faite par des bailleurs.

le PDCC ou Projet de développement des Communes Côtières financé par le Fonds Européens de Développement, vise la mise en place d'équipements de proximité et d'infrastructures urbaines dans les communes côtières qui ont longtemps souffert du manque d'investissements publics pendant la période faste.

CDMH est de permettre l'accès à la propriété aux ménages à revenu moyen, par une subvention spécifique de l'État destinée à l'allongement du crédit sur 11 à 20 ans de sorte

à pratiquer des taux faibles d'intérêt et des niveaux mensuels de remboursement supportables aux ménages. Le Compte de Mobilisation est financé également à 50% par la Banque mondiale et par l'État ivoirien. Le mécanisme qui opère depuis 1988 a permis de décaisser au titre de la subvention indirecte 27 milliards de FCFA de 1988 à 1994 soit une moyenne de 3,8 milliards de CFA par an

Ce mécanisme s'est avéré original mais d'effet limité quant à son impact sur la demande des ménages. En effet le CDMH ne profite qu'aux ménages de revenu supérieur à 350.000 FCFA. alors que 90% des ménages métropolitains et une proportion plus grande des ménages des villes de l'intérieur ont un revenu inférieur à 250000 FCFA par mois. Ces résultats ont présidé à la création de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI)

La BHCI alimentée par le Fonds spécial de l'Habitat (FSH) fait de crédits à faible taux d'intérêt (9% contre 14% pour les banques commerciales). La tranche de la population visée est celle de tous les ménages pouvant justifier de garanties de remboursement de leurs créances et situés en dessous des revenus d'accès au CDMH.

La privatisation de la production de logement a permis de fournir aux populations de la métropole 18244 logements soit une moyenne de 2027 logements par an et le plus important d'initier un marché de promoteurs privés.

VI. L'AMORCE D'UNE POLITIQUE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ URBAINE

L'État ivoirien se préoccupe d'avantage de la situation urbaine des catégories sociales défavorisées et des couches vulnérables. Des programmes d'aide ajustés aux diverses couches fragiles de populations sont adoptés

VI.1 le soutien à l'activité économique des groupes vulnérables par des stratégies très innovantes

Le Gouvernement met en place des Fonds Sociaux proposés aux jeunes pour l'incitation à la création d'activités économiques et incite au développement de l'épargne populaire mais surtout donne un appui solide à la création de banques populaires urbaines: les Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC). La reconnaissance du secteur informel qui procure 64% des emplois de la ville soit 362000 contre 258000 emplois modernes est un des plus importants changements d'attitude du gouvernement à l'endroit de l'économie urbaine. Cela se manifeste par le montage d'un des projets pilotes d'économie urbaine les plus originaux: Le Projet d'Appui au Secteur Informel (le PASI) Ce projet constitue avec les COOPEC des meilleures pratiques de gestion urbaines centrées sur l'économie

le Projet d'assistance au secteur informel 1987 et les COOPEC.

meilleures pratiques de gestion urbaine

Le Projet d'Assistance au Secteur Informel, composante du PDU3, est une des stratégies les plus novatrices et les plus osées de soutien de l'activité économique urbaine qui cible les couches sociales défavorisées.

Doté d'un fonds de prêt 627.773.580 FCFA dont 46 millions apportés par la Coopération française, le projet pilote consiste en apport de capital (accès au crédit) aux opérateurs du secteur informel dans l'objectif de permettre soit le renforcement d'activités existantes soit la création de nouvelles. Le projet implique des ONG chargées de gérer au compte de l'État toute sa dynamique.

Le bénéficiaire du prêt peut être un individu, homme ou femme ou un groupement. Les garanties exigées sont le nantissement du matériel et ou l'aval d'une tierce personne. Le remboursement du prêt s'étale sur 24 mois affecté d'un taux d'intérêt entre 13 et 25%.

En 22 mois sur la dotation initiale de 52000 US\$, le projet a accordé 453 prêts du montant moyen de 1500 US\$.

Les secteurs ayant bénéficié des prêts sont: le commerce (51%) les services divers (14%), la restauration (13%), la couture (6%) et les micro entreprises 1(6%)

Le projet est l'occasion de l'acquisition d'un savoir faire dans le domaine des prêts au secteur informel qui exige la recherche et l'application d'une méthodologie d'intervention en vue d'identifier les besoins des opérateurs et d'atteindre des taux de recouvrement supérieurs à 90% sans lesquels le système de financement ne peut s'autonomiser. Le PASI travaille à la définition de structures juridiques autonomes de gestion des fonds et de l'épargne informelle capables d'une dynamique de promotion durable du secteur informel qui, au final, est un appui au développement de l'économie urbaine, à la résorption du surplus de main d'oeuvre et une garantie de la paix sociale.

Les taux de recouvrement réalisés par les ONG du projet sont de l'ordre de 89% pour les crédits de moins de 100.000 FCFA et de 59% pour les crédits supérieurs à 100.000. Dans l'ensemble le projet pilote du PASI apporte de nouveaux outils de soutien à l'économie urbaine et montre que le financement du secteur informel est possible.

A l'inverse du PASI mais dans la même logique la politique de promotion des COOPEC, Banques populaires urbaines fonctionne avec une stratégie différente. Le gouvernement encourage l'épargne directe des agents du secteur informel en leur proposant des structures gestionnaires crédibles des fonds. L'opération débutée à Abidjan a gagné toutes les villes de l'intérieur. La COOPEC d'Abobo une des dix communes de la ville d'Abidjan est l'exemple du succès que ces banques ont auprès des populations.

Elle compte 2039 adhérents. Les dépôts de la COOPEC ont connu une progression importante depuis 1994 date de sa création. En septembre 1994, la caisse enregistre 35000 dépôts d'une valeur de un milliards 400 millions de FCFA. Ces données passent à 52000 dépôts de 3 milliards. Les perspectives de 90000 dépôts représentant la somme de 5 milliards sont envisageables dans le court terme.

Ces succès confirment qu'une politique adaptée peut aider à la mobilisation de l'épargne informelle et déclencher des effets multiplicateurs sur la croissance du revenu et de l'activité dans les compartiments moteurs de l'économie urbaine.

VI.2 les restructurations des quartiers d'habitat précaires

En vue de limiter le dysfonctionnement accrue causé par la prolifération des quartiers précaires et l'augmentation des couches défavorisées l'État initie à partir de 1992 une politique de restructuration des quartiers d'habitat précaires. La restructuration de ces quartiers correspond à une rupture d'avec les pratiques de déguerpissement massifs. Elle vise à permettre l'accès au sol urbain aux populations par la régularisation foncière et à améliorée l'accès au services de proximité et à la ville. L'assainissement de quartiers par l'ouverture de rues dans les secteurs non tramés, la mise en place de réseaux de drainage et les concours divers à l'amélioration de la gestion des ordures ménagères et des excréments humains apportent des éléments positifs au cadre de vie. L'intégration des quartiers d'habitat précaires est une des principales composantes de la politique Étatique de gestion de l'environnement physique et social urbain.

Une évaluation exhaustive de tous les quartiers de ce type a déjà été faite à la fois pour la métropole d'Abidjan qui en compte 88 et dans les villes de l'intérieur. La phase pilote pour l'acquisition d'une méthodologie d'intervention est avancée. Ce sont à terme 18% de la population de la métropole qui seront la cible du projet; la restructuration des habitats précaires est un effort de l'urbanisme ivoirien en vue de lever les limitations techniques qui freinent l'accès à la ville des couches sociales à très bas revenu.

VI.3 une politique générale de privatisation qui stabilise les entreprises clefs de soutien au développement des villes

Toute la politique de gestion spécifiquement urbaine de ces 14 dernières années est appuyée par des politique globales de l'État allant dans le sens de la consolidation de l'environnement économique nationale dont les points d'encrage sont désormais le secteur privés des petites des moyennes et des micro entreprises locales et nationales. La privatisation des services de distribution de l'électricité, la redéfinition de la politique de la fiscalité, un nouveau code de l'investissement, la résorption de la dette intérieure la poursuite de la politique routière et des grands travaux d'assainissement dans les villes, la recherche de nouvelles sources de devises par l'exploitation minière pourront permettre à l'État de consolider la situation économique et le développement social urbains.

TROISIEME PARTIE**COTE D'IVOIRE****PLAN D'ACTION NATIONALE
ESQUISSE D'UNE POLITIQUE
COMPLETE DE LA VILLE**

La période 1960-1980 est marquée par la politique du développement agricole dans un pays dominé par des ruraux. Celle de 1980 à 1995 est faite au sceaue de la gestion urbaine dans une société fortement urbanisée. Il s'agit de réaliser désormais une politique complète de la ville associant adroitement le renforcement des fonctions économiques urbaines d'entraînement des dynamismes régionaux, aux fonctions de promotion des collectivités de citoyens dans chaque ville conçue comme entité sociale propre dans la prévision d'une croissance démographique renforçant les traits d'une société majoritairement urbaine.

Cela revient à associer étroitement trois types d'organisations complémentaires de l'espace. la ville, la région et le territoire nationale autour de trois grandes politiques, communale, régionale, et d'aménagement du territoire, le tout sur des bases nouvelles de mobilisations des ressources des acteurs privés appuyées par les apports de l'État

Les éléments de cette politique existent déjà, ils ont été en partie amorcés et testés pendant la période de crise durant laquelle, le Gouvernement, même sans la planification quinquennale a refusé l'improvisation pour s'attacher à des actions cohérentes dans des courts termes renouvelés et suivis sur fond de décentralisation. Il s'agit d'aller plus loin de formaliser de nouveaux outils institutionnels et financiers capables de gérer le moyen et le long terme.

I ADEQUATION ENTRE UNE POLITIQUE DE GESTION URBAINE ET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

I.1 RETROSPECTIVE ET TENDANCES LOURDES DE LA SOCIÉTÉ IVOIRIENNE

I.1. la croissance démographique forte

Les projections démographiques sur la base des taux de croissance de 3,5 relativement élevés dont 1% de croît naturel et 0,4 pour l'immigration nette, estiment pour la Côte d'Ivoire, 16,3 millions d'habitants à l'horizon 2000. La population rurale devrait augmenter à raison de 2% par an, créant toutes les conditions d'un fort mouvement d'exode rural, conduisant à une croissance moyenne de la démographie urbaine de l'ordre de 5,2%. La population urbaine de la Côte d'Ivoire sera de l'ordre de 8,9 millions en l'an 2000. soit un taux de 50% d'urbains dans la population totale qui consacre le cap du passage d'une société fondamentalement rurale, à une société majoritairement urbaine en moins d'un demi siècle.

I.2 le retour à la croissance économique

L'héritage des années fastes conjugué à la poursuite de l'assainissement des finances publiques et des mesures d'accompagnement de la dévaluation du FCFA ont permis à la Côte d'Ivoire de passer le cap de la crise. Le pays renoue avec la croissance et espère atteindre à nouveau des taux de l'ordre de 6,5% qui lui sont nécessaires s'il veut juguler la croissance démographique. Le projet de L'Éléphant d'Afrique marque la détermination du Gouvernement à produire le développement à l'image du succès économique des Dragons asiatiques.

I.3 des ressources pour un redémarrage économique

Des potentialités pour atteindre cet objectif existent les unes étant particulièrement mise en relief (les ressources minières, la confiance des bailleurs de fonds, le pragmatisme de l'action politique d'aménagement du territoire en Côte d'Ivoire), les autres moins, sont fortement travaillées pour les aligner aux objectifs. Il s'agit des ressources humaines et des capacités des pouvoirs publics à faire des changements institutionnels hardis qui renforcent les initiatives déjà prises par l'État sous la contrainte de la crise.

I.4 être sensible à la fragilité des acquis

La Côte d'Ivoire vient à peine de sortir de 14 ans de crise économique par la thérapeutique des PAS et de la dévaluation, avec un coût social très élevé payé à la récession, Il faudra tenir compte des données des risques d'augmentation des groupes vulnérables pour les prochaines années surtout dans les villes

La conjoncture internationale en rapport avec les termes de l'échange vis à vis des pays sous développés n'a pas fondamentalement variée pour suivre les efforts de redressement économique de la Côte d'Ivoire. Malgré l'orientation du gouvernement au renforcement de l'économie minière, l'agriculture restera encore pour quelques temps l'épine dorsale de l'économie et elle sera très sensible à la fluctuation des cours

mondiaux. Ces réalités commandent de produire la seconde diversification des ressources économiques. La première qui a eu lieu en 1965 avec la diversification des productions agricoles a donné des résultats considérables. La seconde qui commence maintenant s'appuiera fondamentalement sur les ressources humaines des villes confortées par celles du réseau urbain national. Celles là sont quasi illimitées si une politique judicieuse de valorisation leur est appliquées.

I.5 comportements et objectifs stratégiques

Le challenge du développement sera possible à la condition que le Gouvernement s'attache à une lecture réaliste des acquis en matière de pilotage de l'économie dans la période de crise et produise une stratégie ajustée aux dynamismes et aux freins structurels de l'économie qui sont bien identifiés. C'est éléments de la stratégie reposent sur:

- le désengagement actif de l'État de la production,
- la concentration de l'action étatique autour de la réflexion et de la planification et, la fixation de règles d'incitation et de contrôle des agents économiques privés.

L'urbain est le secteur prioritaire autour de quoi doivent se concentrer les comportements d'un nouvel appui de l'État au développement économique et social de la nation. Il s'est en effet constitué dans tous les centres urbains ivoiriens un embryon d'économies locales susceptibles d'apporter une contribution décisive à la dynamique socio économique générale. Il faut donc travailler à renforcer ce potentiel

Les éléments d'une action stratégique du développement urbain qui sont au final, du fait du poids des villes, les forces motrices de l'ensemble national, ont déjà dans leur globalité été pensés et connus une mise en oeuvre en 1980 avec la réforme municipale et en 1990 avec la Revue du Secteur urbain et les actions qui en ont découlé. Des ajustements institutionnels constants ont été faits, de même que la création et l'amélioration d'outils d'intervention pour soutenir les dynamiques sociales et économiques des villes. Il s'agit d'aller plus loin dans la coordination dans l'affinement de ces politiques et des réformes institutionnelles en vue de les adapter aux configurations des problèmes et des ressources urbaines des 10 prochaines années.

I.6 encren davantage la mise en valeur du territoire sur le réseau de villes.

La réussite du programme économique du gouvernement passe par le renforcement du réseau des villes sur l'étendue du territoire national; afin d'assurer la mise en valeur la plus large possible des ressources des terroirs et de renforcer ainsi le marché intérieur. Il convient donc de renouer avec la politique d'équipement et de services urbains dont le pays possède une expérience solide dans une stratégie d'aménagement du territoire qui favorise les échanges régionaux.

En plus du renforcement des fonctions d'encadrement territoriale des villes, l'État veillera à ce que les investissements publics coordonnées avec les politiques de décentralisation assurent au mieux l'insertion sociale et économique des populations en vue de renforcer la cohésion de la société urbaine et de maximiser les dynamismes du secteur privé tant informel que moderne.

L'investissement urbain de fonction locale sera fondée sur une approche réaliste. Il ne s'agira pas de corriger des déficiences de l'armature urbaine par la création ex nihilo de pôles régionaux comme par le passé. Il tiendra compte du poids administratif des villes et de leurs rôles vis-à-vis de leur hinterland, l'objectif étant de tirer le meilleur

parti du potentiel de chaque centre. Les moyens seront concentrés sur les secteurs où les chaque centre urbain est le plus dynamique en vue de favoriser des effets d'entraînement des échanges villes campagnes et des échanges inter urbains.

II CONSOLIDER LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET FINANCIER DU DEVELOPPEMENT LOCAL

DES ACTIONS SPECIFIQUES EN COURS A PARACHEVER

En trente cinq ans l'État a réuni les bases sociales (ressource humaines) et les infrastructures minimales d'une première phase de transformation sociale et économique. Aujourd'hui les défis conjugués de la démographie, (il faut espérer que les effets d'une politique de planning familial freinent la dynamique naturelle) et ceux de l'amélioration du revenu moyen de la population imposent un objectif ambitieux de croissance économique. Le gouvernement réalise qu'il est plus que nécessaire maintenant de renforcer l'articulation entre l'approfondissement de la démocratie et une croissance durable et soutenue meilleurs garants contre la pauvreté et l'instabilité sociale. Le gouvernement a conscience que ces connexions passent par la participation des populations, là où elles vivent au choix et au financement des projets locaux de développement, parmi lesquels ceux concernant le fonctionnement des villes tiennent une place majeure; Il s'agit cependant moins de promouvoir un <<État minimal>> qu'un <<État organisateur>> dont les concours financiers doivent être optimisés, c'est - à - dire avec un effet mobilisateur de la participation des populations à la décision à la gestion et au financement du développement.

Pour atteindre ces objectifs du développement économique, le gouvernement s'est orienté vers la consolidation du processus de décentralisation, de déconcentration et se propose d'organiser au niveau territorial, la planification et la programmation des investissements. De la même façon, il entend optimiser le fonctionnement du système de financement de la ville tant en ce qui concerne les infrastructures que l'habitat en vue de renforcer le dispositif décentralisé.

II.1 consolider l'appareil institutionnel du développement local et régional

II.1.1 mieux déconcentrer pour suivre la décentralisation

La déconcentration des services centraux de l'État, est le corollaire obligé de la décentralisation administrative pour rapprocher la tutelle des communes, à la fois pour des raisons de complémentarité, de conseil et d'assistance, et pour des nécessités du contrôle des activités municipales. La déconcentration envisagée suit les structures hiérarchisées actuelle de la couverture administrative des sous préfectures et des préfectures. Dans l'immédiat le Gouvernement se propose de réactiver les Comités Régionaux de Développement (CRD) places auprès des dix préfectures de régions pour initier les procédures de planification et de programmation en vue de réguler le développement équilibré du territoire. A terme la région devrait devenir une véritable collectivité décentralisée disposant d'un organe délibératif et d'un budget.

II.1.2 consolider l'administration municipale

L'action communale commencée en 1980 a touché toutes les villes du territoire et a sensiblement progressé. Le gouvernement a porté en 1995, de 135 à 196 le nombre des communes qui comprend des communes rurales anticipant ainsi sur le croît démographique et le devenir urbain futur de ces bourgs ruraux. Cette action préventive vise à contenir les problèmes de gestion locales qui naîtront de l'urbanisation dans ces bourgs dont les tendances actuelles montrent qu'ils constituent des points de croissance rapide.

L'achèvement de la couverture municipale du territoire doit s'accompagner du parachèvement de l'Administration municipale sur quatre priorités:

- 1/ Augmenter les ressources des mairies tant par la réforme de la fiscalité locale que par la sécurisation des concours de l'État, notamment pour les petites communes.
- 2/ Renforcer la capacité de la maîtrise d'ouvrage communale par la mise en place de procédures simplifiées de programmation urbaine, d'approbation et de passation des marchés communaux.
- 3/ Conforter les capacités internes de gestion techniques, administratives et financière et,
- 4/ Renforcer la participation de la Société Civile pour l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers précaires.

II.2. coordonner les finances publiques et privées

Les instrument de financement existants couvrent l'équipement des villes et l'habitat.

II.2.1 améliorer le FCPL et le FIAU instrument d'équipement des villes

Pour l'équipement des villes, deux fonds sont mis à leur disposition, il s'agit du Fonds de Prêts aux Collectivités Locales (FPCL), crée dans le cadre du Projet de Développement Municipal (PDM), et le Fonds d'Investissements et d'Aménagement Urbains (FIAU). Le FPCL est destiné à financer par un prêt, une partie des projets présentés par les municipalités, qui doivent fournir le reste du financement. Le FIAU fournit des subventions, qui ne peuvent constituer la contrepartie municipale. Le fonctionnement de ces deux fonds a été handicapé dès le départ par la faiblesse des capacités techniques du personnel des municipalités, et de leurs ressources financières, l'insuffisance des budgets d'investissement étant aggravée par le << le principe de l'unicité de caisse >>.

II.2.2 améliorer le financement et la production de l'habitat

En ce qui concerne l'habitat, deux fonds ont été ouvert à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), organisme qui a pour objet de réaliser pour le compte de l'État ivoirien un certain nombre d'opérations financières et bancaires dans le cadre du Troisième Projet de Développement urbain PDU3. Le premier concerne le financement d'opérations d'aménagement de terrains, il s'agit du Compte des terrains Urbains CTU.

Le deuxième est le Compte de Mobilisation pour l'habitat (CDMH) destiné à refinancer des prêts bancaires en faveur de l'accès à la propriété. Ces deux fonds ont permis de produire un certain nombre de terrains et de développer un secteur de la promotion immobilière, ils ont donc eu un impact sur le développement de l'économie du secteur, mais n'ont pas atteint les objectifs sociaux qui avaient été fixés à l'origine.

Un troisième fonds, le Fonds de Soutien de l'Habitat est actuellement plus particulièrement consacré au financement de l'habitat rural et au soutien des nouvelles opérations de la SICOI, Société d'État produisant du logement économique en location vente.

Divers dispositifs sont en cours de mise en oeuvre pour remédier aux problèmes rencontrés par les communes; En matière de finances il s'agit notamment de compte spéciaux réservés aux investissements ouverts à la CAA et alimentés prioritairement par le Budget de l'État, sur la base de la dotation générale et dans les limites du budget d'investissement municipal. Pour les aspects techniques cela concerne la mise en place de la Mission d'Appui à la Conduite d'Opération (MACOM), dans le cadre des Projet d'Appui à la Conduite d'Opération municipale (PACOM) nouvelle appellation du PDM restructuré. Cette mission vérifie et évalue les sous projets présentés par les municipalités au financement du FPCL.

En ce qui concerne le foncier, les projets du CTU ont été réorientés pour produire des terrains économiques à aménagement en partie différé, pour certaines zones à caractère social. Par ailleurs l'État envisage, de mobiliser des financements privés pour la production de terrains urbains en mettant en place un système de concession d'aménagements fonciers qui permettrait de produire des terrains en plus grand nombre et dans une gamme de prix plus étendue.

Le CDMH soutien au financement du logement devrait être transformé en caisse de refinancement hypothécaire sous forme de société anonyme associant les banques de la place et l'État. Dans tous les cas il s'agit de mettre en place un cadre institutionnel facilitant les interventions privées, l'intervention financière de l'État restant limitée à des exonérations fiscales ou à des bonifications d'intérêt pour les réalisations à caractère social marqué.

III LA DEFINITION DE PROGRAMMES SECTORIELS

III.1 assurer l'efficacité économique et sociale des villes.

Dans le domaine du développement urbain, l'État met en oeuvre dans les nouveaux projets, une stratégie qui a été élaborée à partir de la Revue du Secteur Urbain engagée à l'initiative du Gouvernement et de la Banque mondiale, pendant l'achèvement du troisième Projet de Développement Urbain terminé fin 1994.

Cette stratégie approuvée par le conseil des ministres en juin 1994 liste quatre objectifs:

- 1/ - la poursuite d'une dynamique de développement urbain,
- 2/ - l'amélioration de l'accessibilité aux services de base et de l'environnement de la population urbaine,
- 3/ - l'intégration des populations urbaines y compris celles des villages incorporés dans les périmètres urbains,
- 4/ - l'inscription de ces actions dans le cadre d'une politique de décentralisation s'appuyant sur les structures déconcentrées, les collectivités locales et les communautés de base.

Dans le cadre de cette politique le gouvernement prévoit:

- 1/ - la réalisation des infrastructures nécessaires à l'extension des villes, à l'accroissement de la productivité urbaine d'une façon globale qui prenne en compte leur développement réel.

Cela suppose de:

1/- mener une politique d'investissements publics fondée sur le renforcement de fonctions supérieures (structurante) afin de renforcer la dynamique du secteur privé et de promouvoir le développement des activités productives:

- renforcer les infrastructures et les services urbains véritables <<facteurs de production>>, en augmentant le volume des investissements, en améliorant leur composition et en renforçant les moyens institutionnels de gestion,
 - améliorer le cadre réglementaire et favoriser la participation des opérateurs privés à l'exploitation et au financement des services urbains sur des bases contractuelles,
 - accroître les moyens financiers et techniques dont disposent les institutions municipales, grâce à une répartition plus efficace des ressources et des responsabilités entre les Administrations centrales déconcentrées et décentralisées et faire participer les clients et bénéficiaires aux décisions afin de donner plus de poids à la demande;
- de moduler l'intervention de l'État en matière d'aménagement de terrain et de production de logement pour lui permettre de se consacrer à la réalisation des infrastructures primaires.

III.2 renforcer l'économie des régions

La stratégie de développement urbain décrite ci - dessus constitue une des composantes majeures des actions du gouvernement en vue de la mise en oeuvre de sa nouvelle politique d'aménagement du territoire et de développement régional qui met l'accent sur le développement des régions et des communes en favorisant le développement du secteur privé local. Il s'agit de mettre en valeur les potentialités locales pour maîtriser les objectifs du développement économique et social sous l'angle du respect des équilibres généraux et de la sauvegarde de l'unité nationale.

Les principes qui président à la politique de développement régional retenue par le gouvernement sont:

- la prise en compte des dynamiques régionales dans les actions de développement;
- la mise en place d'un dispositif décentralisé et déconcentré permettant aux régions de prendre effectivement en charge leur propre dynamique;
- la participation effective des collectivités locales et des opérateurs privés,
- les investissements d'État en appui des efforts des régions afin qu'elles atteignent un niveau suffisant en matière d'équipements sociaux et d'infrastructures économiques, pour leur permettre d'être à mesure de valoriser effectivement leurs potentialités humaines et matériels propres
- une meilleure répartition des rôles entre les principaux acteurs du développement.

La préparation du Projet d'Appui au Développement Économique des villes (PADEV) sera l'occasion pour chaque ville d'établir un Document de Référence de Stratégie Urbaine (DRSU) qui sera un outil de planification régionale représentant pour l'État, les Hauts Commissaires Régionaux, les Comités Régionaux de Développement etc., des instruments d'observation et de pilotage de la réalité économique des capitales régionales et de leurs zones d'influence.

III.3 la promotion d'une nouvelle politique de l'habitat

Les conséquences désastreuses tant du point de vue social qu'économique, de la croissance de la population urbaine en Côte d'Ivoire sont importantes. Malgré les efforts poursuivis sans relâche par le gouvernement ivoirien relayé par les élus locaux, et ce depuis vingt ans, pour fournir des conditions décentes d'existence aux citoyens du pays, la situation risque d'empirer du fait des séquelles de la crise économique. A un moment où la Côte d'Ivoire renoue avec la croissance, le gouvernement conscient que le logement est un facteur important pour la cohésion sociale, entend mettre sans tarder en oeuvre une politique globale de l'habitat et profiter de cet effort sectoriel pour contribuer à la modernisation des circuits financiers et à celle de l'économie, déjà très engagée avec la politique de privatisation. Cette modernisation pourrait être accélérée grâce à la mise en place d'un marché hypothécaire, qui fut dans tous les pays développés, un préalable à la mobilisation massive de l'épargne privée et institutionnelle.

III.3.1. *rappel du constat du dysfonctionnement du secteur*

Le constat du dysfonctionnement est bien connu:

18% de la population de la ville d'Abidjan vit aujourd'hui dans des quartiers précaires qui augmentent de 19% par an.

Sur 15000 logements construits chaque année à Abidjan, on estime à 10000, ceux qui sont bâtis dans des zones non équipées.

Sur le nombre de logements construits, seuls 8% soit 1300 font l'objet d'un permis de construire en bonne et due forme. Ils représentent les logements du secteur moderne respectant les normes officielles de construction, implantés sur des zones aménagées et bénéficiant d'un titre définitif.

3000 demandes de lettres d'attribution parviennent au ministère chaque année, et 78.000 demandes sont en instance. Entre la purge des droits coutumiers et l'arrêté de concession provisoire d'un terrain, il s'écoule au moins trois ans.

En 1994 il a été procédé à seulement 56 immatriculations de terrains.

En 1992, sur la production totale de logements dans la capitale, 13000 d'entre eux coûtaient moins d'un million de FCFA et 1600 entre 15 et 35 millions de FCFA

Le CDMH ne refinance en moyenne que 1000 logements par an, et ne touche qu'une population dont le revenu est estimé supérieur à 350000 FCFA par mois. Par ailleurs on estime à environ 50 milliards FCFA, au minimum, le montant des loyers payés chaque année dans la ville.

Les facteurs d'une dégradation régulière de la situation subsistent donc et ils convient de les attaquer de front. Le facteur clef demeure l'absence de marché foncier dont découle la quasi impossibilité pour la grande majorité des urbains d'avoir accès à la fois au terrain et au crédit. Le gouvernement a décidé le principe d'un accord avec la Banque mondiale pour une réforme profonde du secteur qui passe par une rédéfinition du rôle de l'État, le traitement global de tous les problèmes

III.3.2 *les principes directeurs de la réforme du secteur de l'habitat*

La réforme est centrée sur la redéfinition du rôle de l'État. La contrainte absolue d'équilibre des finances publiques ne permet plus à l'État ni d'être promoteur immobilier ni de proposer des subventions consistantes d'effets durables sur le secteur. Il est donc nécessaire de mettre en place un cadre juridique et fiscal clair qui favorise l'émergence d'un marché sur lequel puissent intervenir, des promoteurs des investisseurs et des établissements financiers fonciers capables de satisfaire l'offre et la demande. Ce n'est qu'à ces conditions que l'offre de terrain et de logement peut s'adapter au marché réel

constitué par les ménages urbains de moins de 150.000 FCFA de revenu. Les aides de l'État distinctes du régime commerciale de crédits, quand elles sont indispensables doivent dans ce contexte être réservées aux populations les plus démunies et être ciblées sur les ménages eux même.

III.3.3 l'amélioration de la demande

La Côte d'Ivoire a pour particularité, par rapport aux autres pays de la zone de disposer en milieu urbain, d'un stock relativement important de capital foncier viabilisé et immobilier d'habitation. Il est souhaitable de rechercher une meilleure valorisation et une plus grande mobilité de ce patrimoine: Une part des besoins notamment en logements économiques et moyen standing peut être satisfaite si l'achat, la vente ou la location de stock d'habitations et de terrains viabilisés sont facilités. Pour rendre le marché plus fluide, les savoir - faire juridiques et de gestion, les règlements et les normes techniques actuels, constituent des acquis pouvant être mis à contribution sans qu'ils soit besoin de créer de nouveaux mécanismes.

L'amélioration du droit de saisie immobilière par la réduction des délais d'inscription ou de main levée d'hypothèque favoriserait le développement du crédit à l'habitat toute comme la consolidation du droit de propriété par une réforme du constat de mise en valeur, l'accélération du cadastrage, et la constitution de base de données foncières.

La diffusion de systèmes modernes d'emprunt ne concerne encore qu'une faible partie de la population. Aussi un développement significatif et adapté aux besoins du système de financement des prêt à l'habitat ne peut - il - être obtenu à l'échelle des villes ivoiriennes à travers une seule institution financière; il faut maintenir la diversité des circuits de financement.

La reforme met l'accent sur le développement de mécanismes variés d'épargne et la transformation des ressources en offres de crédits pour l'habitat par des intermédiaires bancaires spécialisés. Ces stratégies permettront de mobiliser des ressources plus importantes pour tous en lieu et place des actuelles subventions du CDMH et du CTU faites pour des minorités aisées. Un tel système de financement bien structuré capable de mobiliser l'épargne financière, augmentera le volume des ressources longues disponibles pour financer des prêts à l'habitat et contribuera à réguler le flux d'investissement. Cependant, l'appel au marché financier ou au marché obligataire, pour financer des prêts à l'habitat n'est envisageable par aucun des établissements financiers pris isolement; la création d'une structure d'emprunt ou d'émission d'obligations regroupant les banques de dépôts et les établissements de crédit offrirait les garanties nécessaires de division des risques et permettrait une garantie publique externe. Dans cette perspective le CDMH serait restructuré en Caisse de Refinancement Hypothécaire (CRH) et prendrait la forme d'une société anonyme. Une caisse de Garantie Hypothécaire (CGH) pourrait simultanément être créée dans l'objectif de sécuriser le système.

III.3.4 améliorer l'offre

Les opérations d'aménagement actuels, réalisées selon des objectifs, un cadre réglementaire, des normes de qualité et des prix fixés par l'Administration, et hors marché ne sont pas des réponses adaptées à la crise et la croissance démographique. Elles créent des files d'attente, exercent un effet dissuasif sur la mobilisation d'autres acteurs de la production immobilières sans pour autant aboutir à réguler l'offre.

Dans le projet d'un système renouvelé par le marché, plusieurs actions sont indispensables:

- la définition de l'offre d'achat en fonction des prix à la demande.

La transformation du système actuel de location vente, en vente à paiement différé pour permettre la cession du bien.

- la réglementation de la profession de promoteurs immobiliers,
- l'amélioration du régime de co propriété pour encourager les investisseurs dans le secteur du patrimoine collectif.

L'amélioration de la qualité de la formation dans les entreprises du secteur informel qui répondent de plus en plus à la demande de construction. L'étude d'une fiscalité plus adaptée à ces entreprises.

III.3.5 *permettre à l'État de suivre et de piloter la politique de l'habitat.*

Une fois que l'État sera intervenu pour reformer les cadres législatif, réglementaire et institutionnel, et qu'il aura ainsi enclenché des dynamiques nouvelles donnant plus de responsabilités aux acteurs, il devra continuer à jouer un rôle d'arbitrage. Même s'il ne s'appuie pas sur des investissements publics, sa capacité de régulation restera indispensable pour la définition de règles claires et compréhensibles par tous. Un Haut Conseil de l'Habitat chargé de coordonner les différentes administrations intéressées aux bonnes performances du secteur pourra être institué. Pour aider ce Conseil, un Délégué National à l'Habitat pourra être nommé par le gouvernement

Ce projet de réforme du secteur de l'habitat trouve sa place dans les grands programmes d'ajustements structurels en cours, notamment le PAS financier. Les ajustements institutionnels et financiers qui sont exigés pourront avoir lieu courant 1996.

I V LA PREVENTION DES CATASTROPHES

La situation géographique de la Côte d'Ivoire ne la prédispose pas aux risques de grandes catastrophes naturelles. Il faut cependant noter quelques faits importants:

Les tornades de la saison des pluies (une fois par an) provoquent quelques inondations dans les villes surtout dans la métropole. Les habitations précaires installées sur les zones non aedificandi connaissent alors des glissements de terrains tout comme les talus des routes. Les plus gros risques encourus par l'agglomération viennent des incendies fréquents dans les quartiers d'habitat précaires à cause de la précarité des matériaux et du manque d'accès aux pompiers. Ces dernières années l'érosion marine a compromis fortement la viabilité de nombreuses habitations dans les localités côtières. La raffinerie de pétrole malgré les précautions prises apparaît comme la source principale de risques technologiques dans la métropole.

En Milieu rural les incendies de villages sont les risques les plus fréquents depuis la perturbation des régimes pluviométriques.

Les dispositions prises par le pays pour la prévention de ces risques sont multiples et se caractérisent par la volonté mise par l'État à les renforcer sans cesse.

Au niveau de l'État, le décret 61 - 137 du 15 avril 1961, créait le Service National de la Protection Civile, devenu en Janvier 1962 une direction à part entière ayant mission de prévenir les cas et d'intervenir dans les catastrophes. Un groupement de Sapeurs Pompiers est né en mai 1974 puis en avril 1976 un service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU)

Au niveau du privé, les entreprises jugées dangereuses notamment les raffineries et les industries chimiques ont leurs propres unités de protection.

Dans le cadre du Plan National d'Action Environnementale (PNAE) l'État a défini le cadre réglementaire de la prévention des catastrophes.

Il n'existe pas en Côte d'Ivoire de texte en matière de reconstruction d'établissement humains frappés par une catastrophe. La solidarité nationale est la seule forme d'action. Elle s'est ainsi manifestée à plusieurs reprises.

Les institutions fonctionnent ce pendant très mal. Hormis les sapeurs pompiers, la Direction de la Protection civile manque de personnel de matériel et de budget. Seule deux villes secondaires sur les 88 disposent d'un embryon de sapeurs pompiers. La métropole et les villes de l'intérieur ne sont pas à mesure de faire face à des risques de moyenne ampleur.

De nouvelles mesures sont prises par l'État pour améliorer la situation des infrastructures de protection et de prévention. Elles se résument en un plan de 1,9 milliards de francs CFA pour la création de services départementaux de la protection civile.

annexes

LES INDICATEURS CLEFS ESSENTIELS

Les indicateurs clefs comprennent trois grandes rubriques: les informations de base, les indicateurs urbains, les indicateurs de logement. Les statistiques officielles disposent de chiffres sur l'ensemble ces données en raison de l'attention très grande du gouvernement pour les problèmes relatifs aux établissement humains. Les chiffres qui figurent sur les tableaux sont eux de la métropole d'Abidjan

INFORMATIONS DE BASE

Indicateurs D1 : usage du sol

| catégorie de terrain: à Abidjan | surface en ha | % par rapport à la surface totale |
|------------------------------------|---------------|--------------------------------------|
| résidentiel formel | 4.802 | 12,9 |
| résidentiel informel | 998 | 2,7 |
| zone d'activités | 1778 | 4,8 |
| surface agricole | 15225 | 41,2 |
| transport | 5249 | 14,2 |
| autres | 8888 | 24,2 |
| total aire métropolitaine | 36940 | 100 |

source: données de la DCGTx 1990

observations: L'urbanisme ivoirien fait la distinction entre l'aire métropolitaine évaluée à 577,35 km² dont 207,95 km² constitués de bois soit 30%, et l'aire urbaine proprement dite, de 369,40 km² définie par les limites communales de la métropoles.

Indicateur D2 : population

| population | sexes | effectifs | % à la population totale du pays |
|------------------|--------|-----------|-------------------------------------|
| métropole | hommes | 991.546 | |
| | femmes | 937.532 | |
| ensemble du pays | hommes | ??? | |
| | femmes | ????? | |
| | total | | 100 |

sources: Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, 1988.

Indicateur D 3: taux de croissance de la population

| taux de croissance moyen annuel de la métropole | |
|---|------------------------|
| 1965 à 1975 | 10,8% |
| 1975 à 1988 | 5,6% |
| 1988 à 2000 | 5% / an (perspectives) |

sources: Direction de la Statistique,

taux de croissance de la population du pays.....3,8%.

indicateur D 4 ménages dirigé par des femmes:

| | |
|---|--------|
| nombre de ménages dirigés par des femmes dans la ville. | 53.102 |
| % de ménages dirigés par des femmes dans la population totale de la ville | ?????, |

source: Direction de la Statistique 1988

indicateurs D5 : Taille des ménages:

| | |
|------------|--------|
| catégories | taille |
| métropole | 5,37 |
| pays | ???? |

source: Direction de la Statistique 1988

Indicateur D6: taux de formation des ménages

| | |
|--|-------|
| le taux de croissance du nombre de ménage est de | 4,14% |
|--|-------|

source Direction de la Statistique; * période 1975 à 1988

Indicateur D7: Distribution des revenus des ménages

| | |
|--------------------------|--------|
| quintile de revenus US\$ | taux % |
| 0 - 90 | 16 |
| 90 - 180 | 36 |
| 180 - 310 | 25 |
| 311 à 550 | 13 |
| sup à 550 | 10 |

source: Enquête revenu des ménages Abidjan DCGTx 1992

indicateur D8: produit par habitant

| secteurs d'activité | nombre d'emploi | montant du PI / an US\$ |
|-----------------------------|-----------------|-------------------------|
| secteur primaire | 18.000 | 21.555.555 |
| secteur secondaire | 110.000 | 194.444.444. |
| secteur tertiaire | 432.000 | 628.888.888. |
| produit par habitant | | 680, 59 US\$ |

sources: estimation faite par la DCGTx en 1988.

observations: les chiffres sont restitués ici sur la base d'une parité constante de 450 FCFA pour un dollars US. D'après cette estimation, le total des revenus produits par la ville d'Abidjan égale 1312,9 millions de dollars US. pour 560. 000 emplois dont 362.000 dans le secteur informel.

indicateur D 9 statut d'occupation des logements

| | | |
|----------------------|----------------------|-------------------|
| tout types d'habitat | propriétaires 25% | locataires 75% |
|----------------------|----------------------|-------------------|

source DCGTx

Indicateurs D A 2 : solde migratoire

| | |
|--|------|
| solde migratoire pour la métropole d'Abidjan sur la période de 1987 - 1988 | 1,7% |
|--|------|

source: Direction de la Statistique et de la Comptabilité nationale 1988

observation: Mode de calcul: pour la période 1987 - 1993, les taux de migrations sont les suivant: taux de émigration- 5, 5% ; taux d'immigration 7,2% ; solde 1,7%

INDICATEURS URBAINS

métropole d'Abidjan

MODULE

1

DÉVELOPPEMENT SOCIO ÉCOOMIQUE

indicateurs 1: ménages en dessous du seuil de pauvreté

| types de ménages | % |
|---|---------|
| ménages en dessous du seuil de pauvreté | 36,5 |
| ménages dirigés par des femme en dessous du seuil de pauvreté | inconnu |

sources: calcul du consultant

observations: Les dépenses réelles des ménages sont tombées de 986 US\$ en 1987 à 753 en 1988 (source enquête DCGTx, 1991). soit un ratio mensuel moyen de 70 dollars. Ces données nous permettent d'envisager le seuil de pauvreté mensuel à environ 90 dollars US par mois.

indicateur 2 emploi informel

| | |
|---|-------|
| emploi informel en % de la population actives | 64,64 |
|---|-------|

source le consultant

observation: Ce taux dépend de la définition administrative du secteur. Sont habituellement classés dans ce registre en Côte d'ivoire, toutes les activités non régulièrement déclarées à la comptabilité nationale.

Indicateur A 5 : taux de chômage par sexe

| sexes | taux de chômage |
|------------------------|-----------------|
| hommes | 15,3 |
| femmes | 17 |
| taux global de chômage | 16,6 |

source: Institut National de la Statistique; caractéristiques socio économiques de la population en 1988 RGPH.

observation: Le taux global est calculé sur la base suivante: en 1988. Population à partir de 15 ans (en âge de travailler) = 60,5%; taux moyen de scolarisation = 57,6%, Population totale = 1 979 029. nombre total d'emplois = 560 000.

Indicateur 3: lits d'hôpitaux

| | |
|--|------|
| nombre de personnes par lit du secteur public et privé | 2270 |
|--|------|

source: ministère de la santé publique et des affaires sociales

observation: le ministère de la santé publique évalue à 852 le nombre de lits d'hôpitaux pour l'ensemble de la ville d'Abidjan. voir Direction des Infrastructures Sanitaires et de l'Informatique.

indicateur 4: mortalité des enfants de moins de 5 ans

| | |
|---|------|
| Nombre de décès d'enfants de moins de cinq ans pour 100 naissances vivantes au cours d'une année. | 3,7% |
|---|------|

source: Institut national de la statistique

indicateurs 5: nombre d'élèves par salle de classe

| type d'enseignement | effectifs |
|-------------------------|-----------|
| enseignement primaire | 30,61 |
| enseignement secondaire | 47,5 |

sources: ministère de l'Environnement de la Construction et de l'Urbanisme Guide municipal de la Côte d'Ivoire, DCGTx, 1992.

indicateur A14 : taux de scolarisation

| catégorie | sexes | taux % |
|-------------------------|---------|--------|
| enseignement primaire | garçons | 62,6 |
| | filles | 46,2 |
| enseignement secondaire | garçons | ????? |
| | filles | ????? |

sources Institut national de la statistique, caractéristiques socio économique de la population. RGPH 1988.

indicateur 6 taux de criminalité

| délits | ratio / 1000 habitants |
|--------------------|------------------------|
| nombre de meurtres | 0,972 |
| nombre de vols | 3,361 |

source ATSAIN Kadischa: "Criminalité urbaine, le cas d'Abidjan," Centre de Recherche Architecturale et Urbaine Université d'Abidjan 1986 thèse de 3ième cycle.

indicateurs A 17 : réfugiés

| | |
|---|-------|
| Il existe environ 350.000 réfugiés principalement des libériens; rapporté à la population totale de la Côte d'Ivoire cela donne environ | 0,22% |
|---|-------|

Source: nombre de réfugiés : HCR.

Observation: calculé seulement pour les réfugiés libériens en Côte d'Ivoire.

| |
|---|
| indicateur 10 : prix médian de l'eau pendant la saison sèche: |
|---|

| | |
|---|------------|
| prix médian payé pour 100 litres d'eau par personne, en litre, tous usages confondus, à la période de l'année où le prix de l'eau est le plus élevé | 0,035 US\$ |
|---|------------|

source: direction de l'eau 1995

| |
|---|
| indicateur A 23 : type d'assainissement |
|---|

| type | % |
|--------------------------------------|------|
| raccordement à un réseau collectif | 45 |
| fosses septiques individuelles | ???? |
| puits à infiltration sans traitement | ???? |
| rejet direct dans le milieu naturel | ???? |

MODULE

3

TRANSPORT

indicateurs 11: modes de transport

données concernant les déplacements domicile travail

| modes de déplacement | % |
|--|-------|
| automobiles privées | 15,75 |
| trains ou tramway | 0 |
| autobus du réseau public, taxi collectifs ou minibus | 49,14 |
| motocycles vélo. | 4,81 |
| marche à pied | 30,3 |

source: DCGTx plan transport d'Abidjan

*observation: la part des trajets non motorisés dans les trajets domicile travail est de 24%.
La densité du réseau routier est de 1,06 Km pour 1000 habitants.*

indicateur 12: temps de transport

| | |
|--|------|
| temps moyen journalier des trajets domicile - travail en minutes | 90mn |
|--|------|

source: estimation du consultant: temps moyen mis par le bus pour effectuer aux heures de pointe la moyenne des distances de la périphérie au centre de l'agglomération.

indicateurs 13: dépense en infrastructure routières

inconnu

indicateur 14: propriétaires de véhicules

| | |
|---|------|
| nombre d'automobile pour 1000 habitants | 34,7 |
|---|------|

sources chiffre actualisé à partir de 30.000 véhicules en 1993 sources : Direction des Transports

indicateur A 33 prix du carburant

| type de carburant | prix au litre US\$ |
|-------------------|--------------------|
| essence auto | 0,875 |
| essence super | 1,01 |
| gaz oil | 0,67 |

source: prix pratiqués à la pompe dans les essenceries

indicateur A 34 budget des ménages affecté au transport

| |
|---------------|
| non constitué |
|---------------|

indicateur A 41 : nombre de places dans les transports publics.

| |
|---------------|
| non constitué |
|---------------|

MODULE

4

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

indicateur 15 : pourcentage d'eau usées traités

| | |
|---|-----|
| pourcentage d'eau usées traités par le moyens de stations traitement collective | 58% |
|---|-----|

source: LANEMA: Laboratoire National, d'Essai de la Qualité, de Métrologie et d'Analyse des Eaux, 1995.

indicateurs 16 : déchets solides produits

Déchets solides par an par habitant en tonnes.

| | |
|---|------------|
| déchets solides produits par an et par personne | 0,37 tonne |
|---|------------|

source: Direction de l'Environnement

indicateur 17 : mode d'élimination des déchets solides

| modes | taux % |
|------------------------------|--------|
| décharge contrôlée | 0 |
| décharge brute à ciel ouvert | 100 |

source: Direction de l'Environnement

indicateur 18 ramassage régulier des déchets solides

| | |
|--|-----|
| par des ménages bénéficiant du ramassage des déchets solides | 70% |
|--|-----|

source: Direction de l'Environnement

indicateur A 53: coût moyen de ramassage des déchets

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| coût moyen de ramassage des déchets | 2,62 US\$ / tonne |
|-------------------------------------|-------------------|

Indicateur A57: consommation de bois de feu

| type d'énergie ligneuse | ratio |
|---|----------|
| consommation de bois de feu par personne par jour | 1,348 kg |
| consommation de charbon de bois par personne par jour | 0,486 kg |

source plan National de l'énergie 1982

indicateurs 19: logements détruits par les catastrophes

indicateur non constitué
 Il est cependant utile de savoir que la Côte d'Ivoire n'est pas située dans une zone géographique à risque. Les destructions de logements sont provoquées par des accidents très peu fréquents tels que les crues saisonnières, les feux de brousse et récemment l'érosion du littoral

indicateur A61 : logements situés dans les terrains précaires

| | |
|-----------------------------------|--------|
| habitations en terrains précaires | 64.980 |
|-----------------------------------|--------|

source estimation du consultant à partir du parc de logement (361000) et de la proportion de la ville établie en terrain précaire 18%)

MODULE
5
AUTORITES LOCALES

Indicateur 20.1 revenus par habitants dont dispose les autorités:

| | |
|----------------------|---------------|
| revenus par habitant | 30, 25 US\$ * |
|----------------------|---------------|

Source DCGL moyenne sur 3 ans*

indicateur 20.: principales sources de revenus

| code | | |
|--|---|--------|
| 20. 1 revenus par habitant dont dispose les autorités | | % US\$ |
| <i>20. 2 revenus des autorités locales par sources</i> | | |
| | <i>impôts et taxes</i> | 91,46% |
| | <i>redevances usagers</i> | |
| | <i>autres sources de revenu local propre</i> | |
| | <i>transferts provenant des autorités supérieures</i> | 2,7% |
| | <i>emprunts souscrits par les collectivités locales</i> | |

source: Direction Générale des Collectivités Locales 1994

indicateur A65 : Evolution des ressources locales réelles par habitant

indicateur non constitué

indicateur 21: dépenses d'équipement par habitant

| | |
|----------------------------|-----------|
| moyenne annuelle sur 3 ans | 6,32 US\$ |
|----------------------------|-----------|

source: DCGTx Services d'Aide au développement communal 1993 * moyenne sur 3 ans

indicateur 22 : rapport entre le service de la dette et les dépenses totales

| | |
|--|---|
| pourcentage par rapport aux dépenses totales | % |
|--|---|

indicateur 23 : nombre d'employés municipaux

| | |
|--|------|
| nombre d'employés municipaux rapporté à 1000 habitants | 2,43 |
|--|------|

source: Ministère de l'intérieur DGCL doc administratif 1995

indicateur 24 : part des dépenses en personnel

| | |
|--|---------|
| dépense en personnel dans le budget communal | 22,89 % |
|--|---------|

source: Ministère de l'intérieur DGCL doc administratif 1995

indicateur 25: part des dépenses consacrées aux activités contractuelles

| |
|--------------------------|
| indicateur non constitué |
|--------------------------|

| | |
|---|----------------|
| rapport dépenses services sous traités / dépenses de fonctionnement | non constitué% |
|---|----------------|

indicateur A71 / services administratifs décentralisés

Services administratifs décentralisés:

Défini comme le nombre de secteur administratif ou autorités au niveau local (quartier, secteurs région ou autres) responsable de la fourniture de plus de deux services locaux.

Type de secteur (cocher un case):

- Autorité locales distinctes
 Dépendant de l'autorité municipale

AUDIT DU CADRE REGLEMENTAIRE**Indicateur 26 : niveau des services urbains:**

Quels types d'organismes fournissent des services urbains aux populations?
 Cocher des cases si des services importants (plus de 20%) sont fournis par des organisations de ce type.

| services fournis | secteur public | | | autres secteurs | |
|--------------------------------------|-------------------|----------------------|-------------|----------------------------------|--------|
| | autorités locales | gouvernement central | État région | para public commercia LONG | privés |
| Eau | | X | | X | |
| Assainissement | | X | | | X |
| Collecte des ordures | | X | | | X |
| Electricité | | X | | | X |
| Téléphone | | X | | | X |
| Transports publics ou en commun | | | | X | X |
| Urgences (sapeur pompier, ambulance) | | X | | | |
| Entretien des routes | X | X | | | X |
| Education | | X | | | X |
| Santé | | X | | | X |
| Logements sociaux | | X | | | |
| Équipements sportifs et loisirs | X | | | | |

indicateur 27 : contrôle par niveaux supérieurs du gouvernement

Les niveaux supérieurs du gouvernement, (niveau central, de l'État ou régional) ont - ils le pouvoir de :

1. démettre l'autorité locale (nommer un administrateur ou un nouveau conseil municipal, organise de nouvelles élections) ?

2. démettre des conseils municipaux

Tous quelques uns

Les autorités locales ont - elles pouvoir , sans l'aval de l'État:

3. de fixer les taux d'imposition (impôts sur la propriété, etc.

Tous quelques uns

4. de fixer des redevances usagers pour les services fournis

tous quelques uns

5. de procéder à des emprunts?

Tous quelques uns

6. de choisir des entrepreneurs pour l'exécution de projets?

tous quelques uns

7. Le montant des transferts de fonds en prévoyance des niveaux supérieurs est - il connu avant de procéder à l'établissement du budget local?

l'ensemble en partie donner un %

INDICATEUR POUR LE LOGEMENT

MODULE

6

LOGEMENT ABORDABLE ET ADÉQUAT

indicateur H1 : rapport entre le prix du logement et le revenu

| rubrique | rapport |
|----------------------------------|------------|
| prix médian des logements | 25,49 US\$ |
| revenu annuel médian des ménages | 1591 US\$ |

source: direction de la Statistique caractéristiques des ménages du RGPH 1988.

indicateur H2 : rapport du loyer du logement au revenu

rapport du loyer au revenu

| type de loyers annuels | médiane |
|---|----------|
| loyers contrôlés | 370 US\$ |
| loyers non contrôlés | 180 US\$ |
| rapport entre le loyer le revenu médian | 0,297 |

source: INS, estimation à partir des dépenses déclarées par les ménages.

revenu annuel médian des ménages de locataires

| type de loyers annuels | médiane |
|------------------------|---------------|
| loyers contrôlés | 4.483,45 US\$ |
| loyers non contrôlés | 2.167,25 US\$ |

source: DCGTx

indicateur H3 : surface habitable par personne

| | |
|--|--------------------|
| surface médiane habitable par personne | 7,2 m ² |
|--|--------------------|

source: estimation du consultant à partir des indications de calcul figurant au document du CNUEH, de mars 1995.

indicateur HA1 : accès au crédit au logement

| |
|--|
| |
|--|

indicateur HA2: importance des dépenses pour le logement

| |
|----------------|
| non disponible |
|----------------|

indicateur HA6 surpeuplement des logements

| |
|----------------|
| non disponible |
|----------------|

indicateur H4 : constructions durables

| | |
|--------------------------------|-------|
| taux de constructions durables | 79,2% |
|--------------------------------|-------|

source: estimation du consultant, à partir de l'hypothèse que tout le parc de logement du secteur informel (20,8% du stock) est considéré comme de durabilité non certifiée.

indicateur H5 : logements légal

| | |
|------------------------|---------|
| taux de logement légal | 50,14 % |
|------------------------|---------|

source: estimation du consultant à partir de l'indicateur clé H1: hypothèse principale: 25% des logements sur cour sont réalisés sans ou en anticipation sur le permis de construire, c'est - à dire dans une illégalité temporaire. par ailleurs sur la même parcelle urbaine d'environ 400 m², il n'existe le plus souvent qu'un seul permis pour deux ou trois logements réalisés.

indicateur HA8 : logements inadéquats

Le logement inadéquat correspond aux habitations des quartier précaires. Même dans ce cas il convient de faire la distinction entre les constructions en dures qui sont acceptables et les logements en matériaux précaires environ 30% du parc admis comme réellement inadéquat.

indicateur HA 10 squatters

| | | |
|---|----------|-----|
| Peut être considérées comme squatter les populations occupant des réserves foncières d'État au sein de l'agglomération. | effectif | 18% |
|---|----------|-----|

indicateur HA 12 : propriétaires occupants

| | |
|--------------------------------------|-----|
| propriétaires occupant leur logement | 30% |
|--------------------------------------|-----|

MODULE
7
FOURNITURE EN LOGEMENTS

indicateur H6: effet multiplicateur de l'aménagement foncier

| | |
|---|------|
| effet multiplicateur de l'aménagement foncier | 311% |
|---|------|

source: estimation du consultant à partir des données suivantes: Prix moyen à Abobo (grande banlieue populaire: 5,65 US\$ en dollars constant, 450 FCFA pour 1. Prix moyen à marcoro, secteur sud raccordé aux réseaux: 15,55 US\$ données de base DCGTx.

| type de terrain | prix |
|--|-----------|
| prix médian du m ² de terrain non aménagé non équipé | 600 FCFA |
| prix médian du m ² de terrain résidentiel aménagé et équipé | 5000 FCFA |

indicateur H7 : dépense en infrastructures

| |
|----------------|
| non disponible |
|----------------|

indicateur H22 : recouvrement des coûts

| |
|----------------|
| non disponible |
|----------------|

indicateur H18 : Crédit au logement par rapport au crédit total

| |
|------|
| 0,7% |
|------|

indicateur H9 : production de logement

| | |
|---|------|
| nombre de logements construits pour 1000 habitants dans les secteurs formels et informels | 1,95 |
|---|------|

source: estimation du consultant opérée après avis de professionnels, de chercheurs et de promoteurs à partir d'une production annuelle de 3873 logements (donnée de base du ministère de l'urbanisme).

indicateur HA31 : coûts de construction

| | |
|---|------------|
| coût de construction d'un logement correspondant au prix médian | 188,9 US\$ |
|---|------------|

source: estimation du consultant à partir de la méthode de calcul indiquée dans le document de référence CNHUE 1995.

LES TENDANCES

LE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE

le produit intérieur brut

L'économie ivoirienne bien que très durement frappée par la crise ces dix dernières années a pu se maintenir dans des conditions qui lui ont évité le collapsus. Par rapport à l'indice 100 de 1985, la chute du PIB a été régulière mais lente. L'indice était à 85 en 1990 une des années les plus difficiles pour la Côte d'Ivoire.

| années | 1985 | 1986 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 |
|-----------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| pib en Milliards FCFA | 3136,8 | 3244,3 | 3117,7 | 3067,1 | 2987,7 | 2695,1 | 2680,9 | 2695,9 | 2681,5 |

source PNUD

La dévaluation a eu des effets bénéfiques sur la remontée du Pib en 1994 qui a atteint avec 3869,4 milliards CFA des niveaux inégalés avant 1985. Les perspectives de l'amélioration du cadre macro économique sont très bonnes pour la Côte d'Ivoire. Les productions agricoles très importantes reprennent davantage de valeur avec la dévaluation, le Gouvernement a mis l'accent sur le renforcement de l'exploitation des ressources minières du sous sol (gaz électricité pétrole or etc.). A toutes ces ressources s'ajoute l'important potentiel de savoir faire accumulé à la fois par les paysans et par les urbains dans le domaine de la production dont de bonnes politiques de gestion augmenteraient l'efficacité dans la production nationale. Les moyens pour une croissance économique soutenue existent dans le pays sans qu'à leur mise en oeuvre ne s'opposent de graves contraintes autres que les rigueurs de l'effort des ajustements des comportements individuels et collectifs à des politiques plus productives. La Côte d'Ivoire peut avoir recours aux instruments éprouvés comme les soutiens financiers de la communauté internationale aux politiques de transformation en vue de l'amélioration de la gestion de l'économie au plan global et sectoriel.

L'application d'une politique soutenue de redémarrage de l'économie permet d'espérer au vue des ressources humaines et naturelles du pays une croissance plus forte estimée entre 5 et 6% dans les prochaines années alors qu'elle était en dessous de zéro en 1990.

Les secteurs les plus dynamiques qui porteront cette croissance seront l'agriculture mais de plus en plus les services. En 1992 ces deux secteurs produisaient dans l'ordre 38% et 40% du PIB et en 1994 34 et 45,3% du PIB. Ce glissement progressif de la structure de l'activité nationale qui saute l'étape industrielle, de l'agriculture vers les services est préoccupant pour le Gouvernement. La raison vient de ce que le secteur des services n'est pas fondé sur des activités modernes de qualité mais sur l'extension du secteur informel urbain (sur 560.000 emplois dans la métropole, 64% soit 362.000 sont de l'informel.) La

planification entend donc mettre les moyens au développement d'un secteur industriel fort en ayant recours aux investisseurs extérieurs tout en redynamisant le secteur informel.

Il faut cependant retenir un fait fondamental c'est la croissance démographique, l'une des plus élevée au monde de l'ordre de 3,8 qui conduira et la situation de 16, 8 millions d'habitants dans les villes en 2005 dont 3 millions dans la métropole.

PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES FEMMES

Des programmes de construction de maternités de PMI et la multiplication des opérations généralisées de vaccination constituent l'essentiel de l'action du Gouvernement dans le domaine de la protection maternelle et infantile. Ces actions ont eu des succès variables. la période 1980 1990 s'est avérée difficile pour l'enfant mais surtout pour les femmes du fait du manque de moyens de fonctionnement dans les centres de santé. Depuis, les ONG et le Gouvernement travaillent à la construction de centres de santé communautaires pour mieux couvrir les besoins au niveau des quartiers des villes.

Il n'existe pas de politiques spécifiques pour la prise en compte des activités rémunératrices des femmes; cependant, un intérêt réel est accordé aux femmes dans la production de la valeur par des projets d'assistance aux petits producteurs de biens et de services du secteur informel. Des possibilités d'octroi de crédits aux femmes, par des fonds d'aide remboursable de l'État (Fonds Sociaux), les projets d'assistance au secteur informel (PASI) et par la promotion de caisses d'épargne populaires urbaines (COOPEC) ont été développés ces dernières années.